



# **Programme des Nations Unies pour l'environnement**

**EP**

UNEP/BUR/65/3  
5 octobre 2006  
FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS



## **PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention sur la protection du milieu marin  
et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Le Caire (Égypte), 30-31 octobre 2006

### **RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS MENÉES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES (Ljubljana, avril 2006)**

**(AVRIL 2006 – SEPTEMBRE 2006)**



## TABLE DES MATIÈRES

### **Introduction**

### **Examen général des progrès et résultats des principales activités**

1. Questions juridiques
  - 1.1 *État des ratifications*
  - 1.2 *Élaboration du nouveau protocole relatif à la GIZC*
  - 1.3 *Rapports*
  - 1.4 *Respect des obligations*
  - 1.5 *Responsabilité et réparation des dommages*
  - 1.6 *Assistance aux pays sur les questions juridiques*
2. Questions institutionnelles
  - 2.1 *Progrès de l'organisation de la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM*
  - 2.2 *Réunion d'information avec le Directeur exécutif du PNUE*
  - 2.3 *Missions institutionnelles auprès des Parties contractantes*
3. CMDD, SMDD, SNDD
  - 3.1 *Programme de travail de la CMDD*
  - 3.2 *Réunion de la CMDD*
  - 3.3 *Stratégies nationales de développement durable*
4. Coopération avec les partenaires
  - 4.1 *Coopération avec la CE*
  - 4.2 *Coopération avec les organisations des Nations Unies*
  - 4.3 *Coopération avec d'autres initiatives régionales*
  - 4.4 *Coopération avec les ONG partenaires du PAM et participation du public*
  - 4.5 *Préparation de la Quinzième réunion des Parties contractantes*
5. Communication et relations avec les médias
6. Questions financières et questions concernant le personnel
  - 6.1 *Questions financières*
  - 6.2 *Questions concernant le personnel*
7. Prévention et maîtrise de la pollution
  - 7.1 *Lutte contre la pollution d'origine terrestre*
  - 7.2 *Lutte contre la pollution d'origine maritime*
  - 7.3 *Production plus propre*
8. Diversité biologique et aires spécialement protégées
  - 8.1 *Mise en œuvre des plans d'action adoptés dans le cadre du PAM pour la gestion des espèces et des espèces menacées*
  - 8.2 *Aires marines protégées*
  - 8.3 *PAS BIO*
  - 8.4 *Autres activités*
9. Environnement et développement
  - 9.1 *Gestion intégrée des zones côtières*
  - 9.2 *Environnement et développement*
  - 9.3 *Information et Communication*

**Annexes**

- Annexe I: État, au 5 octobre 2006, des signatures et ratifications de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et de ses Protocoles
- Annexe II: Conclusions de la 11<sup>e</sup> réunion de la CMDD, Chypre, 2006
- Annexe III: Projet de Plan de travail conjoint AEE – PAM/PNUE pour 2006-2008
- Annexe IV: Fonds d'affectation régionale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution: état, au 30 septembre 2006, des contributions

## Introduction

1. Le présent rapport rend compte de l'état d'avancement des diverses activités menées par l'Unité de coordination, ses Centres d'activités régionales (CAR) et le MED POL depuis la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes tenue à Ljubljana (Slovénie) les 6 et 7 avril 2006.
2. Le rapport d'avancement du Secrétariat pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 30 septembre 2006 se compose d'un examen général des progrès et résultats des principales activités et de quatre annexes.
3. L'examen général porte sur les activités en cours et les résultats obtenus dans l'exécution du budget-programme approuvé par les Parties contractantes à Portoroz en 2005 et des décisions de la dernière réunion du Bureau tenue à Ljubljana (Slovénie) en avril 2006.
4. Les annexes renseignent sur les sujets suivants:
  - a) état le plus récent des ratifications, tel que notifié par le pays dépositaire;
  - b) projet de Plan de travail conjoint AEE-PAM/PNUE;
  - c) conclusions de la 11<sup>e</sup> réunion de la CMDD;
  - d) État, au 30 septembre 2006, du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

## Examen général des progrès et résultats des principales activités

### 1. Questions juridiques

#### 1.1 État des ratifications

5. Au mois d'octobre 2006, 18 Parties contractantes au total avaient accepté les amendements à la Convention, 14 avaient accepté les amendements au Protocole "immersions" et 13 les amendements au Protocole "tellurique".
6. Depuis la dernière réunion du Bureau, il n'a été notifié par le pays dépositaire aucune acceptation nouvelle des amendements à la Convention, aux Protocoles "immersions" et "tellurique". La situation n'a pas non plus changé en ce qui concerne les ratifications du nouveau Protocole "ASP & biodiversité", du nouveau Protocole "prévention et situations critiques", des Protocoles "offshore" et "déchets dangereux".
7. Un tableau détaillé donnant l'état des ratifications est reproduit à l'**annexe I** du présent rapport.
8. Suite à la décision du Bureau lors de sa dernière réunion, le Président du Bureau a adressé une lettre aux Ministres des affaires étrangères et aux Ministres de l'environnement des pays suivants: Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Égypte, Grèce, Israël, Liban, Libye et Syrie, lesquels n'ont pas encore accepté les amendements aux Protocoles "tellurique" et "immersions", en appelant leur attention sur la nécessité de l'entrée en vigueur de ces instruments juridiques.
9. Le Coordonnateur du PAM s'est rendu dans plusieurs pays, tels que le Liban et le Monténégro, et au menu des discussions avec les Ministres concernés figuraient d'une manière

générale la question de l'acceptation des instruments juridiques, et plus particulièrement des amendements aux Protocoles "tellurique" et "immersions".

10. Le Secrétariat fournit également à certaines des Parties contractantes, sur leur demande, un concours technique et juridique concernant le processus de ratification.

11. Le Secrétariat compte mettre en débat, lors de la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM en novembre prochain, la question de la ratification ou non-ratification des instruments juridiques du PAM, en tenant compte des réponses aux lettres adressées par le Président du Bureau aux Ministres des affaires étrangères et aux Ministres de l'environnement.

### 1.2 Élaboration du nouveau protocole relatif à la GIZC

12. Comme il a été notifié à la dernière réunion du Bureau, la première réunion du groupe de travail d'experts désignés par les Parties contractantes en vue d'élaborer un projet de protocole relatif à la GIZC qui s'est tenue à Split (Croatie) du 27 au 29 avril 2006, a examiné et adopté le préambule, les articles premier, 2 et 4, et elle a engagé en outre un débat général sur les grands principes, les objectifs et la structure du protocole GIZC.

13. La réunion a décidé de changer l'intitulé du projet de protocole de "gestion intégrée du littoral" (GIL) en "gestion intégrée des zones côtières" (GIZC). Elle est aussi convenue de tenir une deuxième réunion et a demandé au Secrétariat de reformuler l'article 5 en y insérant de nouveaux éléments et en le scindant en deux articles distincts.

14. Suite à la décision de la dernière réunion du Bureau tenue à Ljubljana (Slovénie), la deuxième réunion du groupe de travail d'experts s'est tenue à Loutraki (Grèce), du 6 au 9 septembre 2006.

15. À l'issue d'un examen approfondi des parties I et II du projet de protocole proposé, la réunion a adopté 8 articles. Les autres articles seront examinés lors de la troisième réunion du groupe de travail que l'on prévoit de tenir en février 2007.

16. La réunion a également eu un large échange de vues sur la partie III du projet de texte et elle a avancé un certain nombre de propositions et demandé au Secrétariat de les remanier en conséquence pour soumission à la troisième réunion du groupe de travail.

17. À cet égard, le Secrétariat a organisé, le 2 octobre 2006, une réunion avec ses conseillers et experts juridiques. La partie III a fait l'objet d'une nouvelle formulation et elle a été soumise aux membres du groupe de travail pour observations et contributions. Les rapports de la première et de la deuxième réunions du groupe de travail sur le protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) sont présentés comme documents d'information sous les cotes UNEP/BUR/65/Inf.2 et UNEP/BUR/65/Inf.3.

### 1.3 Système de rapports

18. En vue d'appliquer les recommandations de la Quatorzième réunion des Parties contractantes (Portoroz, Slovénie, 2005) concernant la soumission par les Parties contractantes de leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles au cours de l'exercice biennal 2004-2005, les activités ci-après ont été entreprises par le Secrétariat:

- a) une assistance a été fournie à l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'Égypte, le Maroc et la Syrie;
- b) une lettre a été adressée aux Points focaux du PAM pour appeler leur attention sur les recommandations de la Quatorzième réunion des Parties contractantes et, à cet égard, sur la décision pertinente de la dernière réunion du Bureau tenue à Ljubljana en avril 2006;
- c) des contacts étroits avec les Points focaux du PAM et les experts ont été maintenus en vue d'atteindre l'objectif d'une finalisation de ces rapports d'ici à la fin de 2006.

19. Des progrès sont réalisés en ce qui concerne la préparation d'un formulaire de rapport nouveau/actualisé du PAM tenant compte:

- a) de la nécessité d'une meilleure intégration des composantes du PAM;
- b) d'une harmonisation avec les systèmes de rapports d'autres conventions et de la CE; et
- c) de la simplicité et du caractère opérationnel du système de rapports en ligne.

20. À cet égard, deux réunions se sont tenues avec les composantes du PAM, en juin et en septembre 2006, dans les locaux de l'Unité de coordination. Les deux réunions, après avoir examiné très soigneusement les prescriptions/obligations en matière de rapports dans le cadre de la Convention et des Protocoles, ont élaboré un projet de formulaire qui répond à la majorité des critères fixés par la Quatorzième réunion des Parties contractantes. Le représentant de l'AEE a également pris part à la première réunion en formulant d'utiles suggestions et propositions sur la base de l'expérience acquise par l'Agence dans ce domaine.

21. Les travaux se poursuivent. Il est prévu de tenir une réunion les 7 et 8 décembre 2006 avec les Points focaux du PAM ou leurs représentants afin d'examiner le projet de formulaire, de le remanier en conséquence et de décider des prochaines étapes. Une question importante est celle des rapports sur l'efficacité des mesures prises par les Parties contractantes pour mettre en œuvre la Convention et ses Protocoles. De nouvelles investigations doivent être menées par le Secrétariat afin de travailler en synergie avec d'autres programmes et organisations qui élaborent un certain nombre d'outils pour mesurer l'"efficacité" de la mise en œuvre des instruments juridiques.

#### 1.4 Respect des obligations

22. Suite à la décision de la Quatorzième réunion des Parties contractantes visant à proroger le mandat et à élargir la composition du groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des obligations, le Secrétariat a réalisé les activités suivantes:

- a) une invitation, accompagnée de l'ordre du jour de la troisième réunion du groupe de travail, a été adressée à toutes les Parties contractantes en leur demandant de désigner leurs représentants au sein du groupe;
- b) les préparatifs de la troisième réunion du groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des obligations sont en cours. La réunion se tiendra en Grèce les 5 et 6 décembre 2006.

23. La réunion examinera plusieurs nouveaux éléments du mécanisme tels que: réunions du Comité de respect des obligations, rôle de celui-ci, procédures, rapports du Comité à la réunion des Parties contractantes, et relation avec l'article 28 de la Convention (Règlement des différends). Plusieurs questions abordées aux précédentes réunions ont été laissées en suspens et seront aussi réexaminées.

24. Les documents de la réunion seront distribués bien avant la réunion aux membres du groupe de travail et aux Points focaux du PAM pour leur permettre de procéder aux consultations préalables indispensables.

#### 1.5 Responsabilité et réparation des dommages

25. Comme il a été notifié à la précédente réunion du Bureau, la première réunion du groupe de travail est convenue de proposer des règles appropriées concernant la responsabilité et la réparation de dommages dus à la pollution. Le Secrétariat s'est attelé à la préparation du projet de lignes directrices pour examen par la deuxième réunion du groupe de travail. Le Secrétariat se propose de convoquer la deuxième réunion du groupe de travail au printemps.

26. Le projet de lignes directrices qui a été établi sera distribué aux membres du groupe de travail pour observations et contributions bien avant la troisième réunion, ce qui aidera le Secrétariat à établir soigneusement l'ordre du jour et à accroître l'efficacité et le rendement de la réunion.

#### 1.6 Assistance aux pays sur les questions juridiques

27. Aucune demande n'a été soumise au Secrétariat à ce sujet. Hormis l'aide qu'il a octroyée au Monténégro sur son processus de ratification, le Secrétariat a donné suite à toutes les questions soulevées par les Parties appelant des renseignements de nature juridique.

28. Suite à l'entrée en vigueur des amendements à la Convention, les textes juridiques de cette dernière et des Protocoles sont en cours de publication en français et en arabe, ce qui permettra à plusieurs pays d'accélérer leur processus de ratification et de conférer une plus grande visibilité aux instruments juridiques du PAM auprès de différents acteurs essentiels.

## 2. **Questions institutionnelles**

### 2.1 Progrès réalisés dans l'organisation de la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM

29. Comme le Secrétariat l'a déjà annoncé, la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM se tiendra à Catane (Italie) du 7 au 11 novembre 2006. Le Gouvernement italien accueille la réunion et lui fournit une assistance financière. L'INFO/RAC s'occupe de la logistique.

30. En ce qui concerne le suivi de l'évaluation du PAM, les dispositions suivantes ont été prises par le Secrétariat:

- a) des consultations ont eu lieu avec les CAR et les programmes en mars et en mai 2006 sur l'avant-projet de Vision stratégique/Déclaration de mission;
- b) suite à ces réunions, le consultant a soumis en juin 2006 un nouveau projet de Vision stratégique/Déclaration de mission;
- c) les invitations et les documents de la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM ont été envoyés en juillet 2006.

31. Les observations des Points focaux du PAM devaient parvenir au Secrétariat avant la fin de septembre 2006 au plus tard. Toutes les réponses reçues ont été communiquées aux Points focaux du PAM en préparation de la réunion extraordinaire.



## 2.2 Réunion d'information avec le Directeur exécutif du PNUE

32. Depuis la dernière réunion du Bureau, M. Achim Steiner a été nommé nouveau Directeur exécutif du PNUE. Le Coordonnateur du PAM a eu l'occasion de rencontrer et mettre au courant le Directeur exécutif sur la situation du PAM lors de la visite d'une journée que ce dernier a effectuée à Athènes en août dernier.

33. Une vue d'ensemble du montage organisationnel du PAM/PNUE, du financement de l'Unité, du programme de travail biennal et des relations avec les autorités grecques en tant qu'hôtes du PAM/PNUE a été fournie au Directeur exécutif. Les grands objectifs et défis auxquels sera confronté le PAM dans les années à venir ont également été évoqués.

34. Pour sa part, le Directeur exécutif a réaffirmé que le PNUE continuerait à apporter son appui à l'Unité de coordination d'Athènes.

35. Quelques vues ont été échangées concernant l'avenir des relations entre le PNUE et le PAM/PNUE eu égard aux plans de restructuration de l'organisation au Siège du PNUE à Nairobi qui étaient à l'étude.

36. Les relations avec l'Organisation maritime internationale (OMI), qui a la responsabilité administrative du REMPEC, ont également été abordées.

37. L'Unité MED a arrangé la visite à Athènes du Directeur exécutif à l'occasion de la réunion tenue conjointement par le PNUE et l'OMI pour coordonner l'action internationale face à la marée noire survenue au Liban.

## 2.3 Missions auprès des Parties contractantes

38. Au cours de la période considérée, le Coordonnateur du PAM a entrepris plusieurs missions diplomatiques en vue de nouer un contact direct avec les autorités des pays visités, d'examiner la coopération bilatérale dans l'avenir et, le cas échéant, d'encourager la ratification de la Convention et des autres instruments juridiques modifiés du PAM.

### Visite au Liban

39. Entre le 11 et 14 avril 2006, à l'invitation de M. Yaacoub Sarraf, Ministre Libanais de l'environnement, le Coordonnateur du PAM s'est rendu au Liban pour discuter des relations PAM-Liban et participer à la clôture, à Tripoli, du Projet pilote de gestion des détritux côtiers exécuté en coopération et avec l'assistance du MED POL et de RAMOGE.

40. Les relations PAM-Liban, en particulier la ratification par le Liban des amendements à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles figuraient à l'ordre du jour des entrevues avec le Président de la République, le Premier ministre, le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de l'environnement.

41. Le Secrétariat a été informé que le processus de ratification par le Liban des amendements à la Convention de Barcelone en était à un stade avancé.

42. Le Ministre libanais de l'environnement a invité le PAM à organiser au Liban une manifestation de promotion du *Rapport sur l'environnement et le développement*. Il a également proposé d'organiser une présentation du même rapport au Conseil des Ministres.

### Visite au Monténégro

43. À l'invitation de M. Boro Vucinic, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, le Coordonnateur a effectué, en juin 2006, une visite de deux jours au Monténégro pour examiner les relations bilatérales. La visite a eu lieu au moment où le Monténégro venait tout juste de déclarer son indépendance et était à la veille d'être admis à l'ONU. Lors des discussions avec le Ministre, des vues ont été échangées sur la procédure selon laquelle le Monténégro doit adhérer à la Convention de Barcelone à la suite de son indépendance vis-à-vis de la Serbie.

44. Des entrevues ont eu lieu avec le Ministre adjoint des affaires maritimes pour discuter du mémorandum d'accord signé en décembre dernier entre le Monténégro et le REMPEC en vue de mettre en œuvre le programme d'activités intitulé "Développement des capacités nationales de la Serbie et du Monténégro pour la prévention et la préparation à la lutte contre la pollution marine due aux navires".

45. En 2005, le PAM/PNUE a aidé le Monténégro à élaborer sa Stratégie nationale de développement durable, une question qui a été examinée avec le Chef de l'Office du développement durable. Le Monténégro s'est félicité du concours accordé par le PAM/PNUE pour l'élaboration de sa SNDD.

46. Lors de cette visite, il a été organisé à Podgorica une conférence de presse conjointe avec le Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, et une autre dans la ville côtière de Bar avec le Directeur de l'entreprise publique de gestion de la zone côtière. Ces deux conférences de presse ont trouvé un large écho dans les journaux télévisés et dans la presse écrite.

## **3. CMDD, SMDD, SNDD**

### 3.1 Programme de travail de la CMDD

47. Ainsi qu'il est spécifié dans le programme de travail approuvé, les CAR contribuent à la mise en œuvre de la SMDD en mettant en place des groupes d'experts sur les questions thématiques. Ils s'évertuent en permanence à faire en sorte que la composition des groupes de travail tienne compte de l'intérêt manifesté par les Parties contractantes.

48. Compte tenu de l'implication de longue date du Plan Bleu dans les thèmes "Gestion de la demande en eau", "Énergie", "Tourisme" et "Agriculture et développement rural", de son expertise reconnue et de son rayonnement régional par le biais de réseaux d'experts, l'Unité de coordination du PAM a confié au CAR/PB le soin de piloter les travaux dans ces domaines avec le plein appui des autres composantes du PAM et sous la supervision de l'Unité de coordination. Les travaux sur les thèmes "Eau" et "Énergie et changement climatique" ont déjà démarré. Les travaux sur ce dernier thème sont assez avancés et culmineront avec l'organisation de l'atelier qui réunira les pays de l'Adriatique Est en novembre 2006. Le Plan bleu (CAR/PB) poursuit également son travail sur les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la SMDD.

49. Le CAR/PAP anime le processus d'élaboration du protocole GIZC lancé à la Treizième réunion des Parties à Catane en 2003. L'INFO/RAC a amorcé une série d'activités de promotion de la SMDD entreprises au titre d'une Stratégie d'information-communication s'attachant à

mieux faire connaître et comprendre le document, à le diffuser plus largement et à sensibiliser davantage les responsables politiques et le public à sa mise en œuvre effective dans le cadre d'un processus participatif associant les principaux acteurs. Cette stratégie basée sur la "Vision Information & Communication pour la SMDD" devrait être soumise à la Quinzième réunion des Parties contractantes de 2007 pour examen et approbation.

### 3.2 Réunion de la CMDD

50. La onzième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) s'est tenue à Nicosie (Chypre) du 24 au 26 mai 2006. Y ont participé les 28 membres de plein droit et 7 membres suppléants de la Commission. Les Centre d'activités régionales et autres composantes du PAM étaient représentés. Les agences spécialisées des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les autres partenaires ont pris à la réunion en qualité d'observateurs.

51. L'ordre du jour avait été établi en étroite collaboration avec le Comité directeur de la CMDD. La réunion a abordé les questions suivantes:

- Situation du processus des SNDD dans la région et dans certains pays (Monténégro, Syrie, Italie et Malte);
- processus actuels du PAM portant sur la mise en œuvre de la SMDD (Domaine d'action prioritaire 2.7);
- Appui du PAM à la mise en œuvre de la SMDD;
- Questions transversales telles que "Information et communication" et "Participation de monde de l'entreprise";
- synergies entre la SMDD et d'autres initiatives et processus mondiaux/régionaux (Étude d'impact de durabilité de la zone euro-méditerranéenne de libre échange, SMDD et Initiative "Horizon 2020" du Partenariat euro-méditerranéen).

52. Le relevé des conclusions de la réunion de la CMDD, établi par le Secrétariat, est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

### 3.3 Stratégies nationales de développement durable

53. Depuis 2005, le PAM prête son concours technique et financier à la formulation de stratégies nationales de développement durable. Grâce à l'assistance financière de l'Italie et de Monaco, quatre pays ont bénéficié d'un appui pour élaborer leur SNDD: Égypte, Monténégro, Maroc et République arabe syrienne. Le rythme d'élaboration de ces stratégies varie grandement selon les pays et ceux-ci en sont en fait à différentes phases. Cependant ils partagent des caractéristiques communes: la formulation des SNDD tire parti de la SMDD, laquelle sert de cadre de référence; la plupart des pays ont utilisé l'appui catalyseur du PAM pour mobiliser un complément de ressources financières; l'élaboration d'une SNDD s'est avérée être en soi aussi importante que le document qui en résulte: le processus proprement dit constitue une occasion d'accroître la sensibilisation, de dégager un consensus, de développer des partenariats et de renforcer l'appropriation par toute une série de parties prenantes.

54. Grâce à l'aide financière de la Fondation Azahar espagnole, 4 autres pays vont être associés au processus: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Liban et Tunisie. Avec 8 pays intégrés dans ce programme et suivant une approche similaire, une somme d'expérience déterminante va être amassée et stimulera synergies et coopération. Il convient de noter que la Fondation Azahar contribuera aussi en 2007 à un atelier régional chargé d'examiner les progrès

accomplis, d'échanger des données d'expérience et de définir des activités et mesures régionales ou nationales aux fins d'amélioration.

55. Les quatre premiers pays associés se sont acquis de l'expérience et peuvent témoigner de réalisations importantes en termes d'analyse institutionnelle et politique, de mobilisation de ressources humaines et financières, de processus de concertation et de sensibilisation. Ces pays sont aussi parvenus à surmonter un certain nombre de questions, difficultés et défis relatifs à la formulation des SNDD. Les pays sur le point de s'associer au processus de formulation entreprendront des activités et suivront des phases similaires à celles des quatre premiers pays et pourraient par conséquent tirer grandement profit de l'expérience de ceux-ci. Les pays qui se trouvent à un stade avancé d'élaboration de leur SNDD peuvent contribuer à renforcer les capacités des nouveaux venus. Les interactions entre pairs à propos de la formulation de SNDD frayeront aussi la voie à une coopération horizontale entre pays au niveau régional ou sous-régional et favoriseront l'instauration de partenariats en faveur du développement durable en général et de la mise en œuvre de la SMDD en particulier. La première session de travail sur les enjeux et opportunités de la formulation des SNDD a été organisée à Athènes les 3 et 4 octobre 2006.

#### **4. Coopération avec les partenaires**

##### **4.1 Coopération avec la CE**

###### **4.1.1 Mise en œuvre du programme de travail conjoint PAM-CE**

56. La première réunion de la Commission européenne et du PAM, dans le cadre du programme de travail conjoint signé entre les deux parties à Portoroz en novembre 2006, s'est tenue le lundi 15 mai 2006. Elle était destinée à favoriser la coordination sur les questions stratégiques d'intérêt commun. Elle était la première d'une série de réunions annuelles qui se tiendront dans le but d'examiner les progrès des travaux dans les domaines de coopération prioritaires et de débattre de questions relatives à la poursuite des objectifs du programme de travail commun.

57. Mme Veerle Vandeweerd, Coordinatrice du GPA et Chef des mers régionales participait également à la réunion.

58. Au cours de la réunion ont été examinées les questions stratégiques, notamment l'initiative "Horizon 2020" visant à dépolluer la Méditerranée. Il y a été fait référence à l'approbation politique que les Parties contractantes et le Partenariat euro-méditerranéen ont donnée à la participation du PAM à l'Initiative "Horizon 2020".

59. Parmi les autres questions abordées à cette réunion figuraient l'Évaluation du PAM, le Partenariat stratégique FEM pour la Méditerranée et l'élaboration par le PAM du nouveau protocole GIZC.

###### **4.1.2 Coopération avec l'AEE**

60. En étroite coopération avec l'AEE, le Secrétariat a élaboré le projet d'un plan de travail conjoint AEE-PAM/PNUE pour 2006-2008. Toutes les composantes du PAM ont été associées au processus. Le projet de ce plan de travail fournit un cadre à l'instauration d'une coopération stable et efficace en vue de développer un partenariat de travail durable.

61. Une fois que le plan de travail sera finalisé, il est projeté d'organiser une réunion conjointe des Points focaux du PAM et des Points focaux nationaux des pays membres de l'AEE afin d'offrir à ces réseaux une vue d'ensemble des activités communes et d'encourager une coopération plus étroite.

62. Un exemplaire du projet de plan de travail conjoint AEE-PAM/PNUE figure à l'**annexe III** du présent rapport.

#### 4.1.3 Coopération avec le Parlement européen

63. À l'invitation de Mme Marie-Noëlle Lienemann (MPE) et de M. Aldis Kusikis (MPA), rapporteurs du Parlement européen sur la proposition de Stratégie marine de l'UE, le PAM a participé à l'audition sur la proposition de directive et sur la Stratégie thématique de protection et conservation du milieu marin, organisée le 11 juillet 2006. L'audition avait pour objet de permettre aux rapporteurs d'écouter les vues des parties prenantes concernant l'amélioration de la proposition de la Commission européenne. Parmi les autres participants à la réunion figuraient des représentants d'ONG, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), Europeche-Cogega représentant le secteur de la pêche et de l'aquaculture, HELCOM, OSPAR et le Comité des régions.

64. Dans sa présentation, après avoir donné des informations sur la participation du PAM/PNUE à l'élaboration de la Stratégie marine, le Secrétariat a évoqué les antécédents de longue date du PAM dans le traitement des questions marines mentionnées dans la proposition de directive.

65. Il a également été souligné que, étant donné les objectifs similaires et comparables de la proposition de directive et de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, il était manifeste que le PAM était, pour les pays et la Commission européenne, une plateforme appropriée pour aider et promouvoir la mise en œuvre de la directive dans la région méditerranéenne.

#### 4.2 Coopération avec les organisations des Nations Unies

##### 4.2.1 Coopération avec l'OMI

###### Marée noire au Liban

66. Suite au cas de pollution massive par les hydrocarbures qui s'est produit au Liban en juillet 2006, une réunion visant à coordonner l'action pour y faire face en Méditerranée orientale (Liban et Syrie) s'est tenue à Athènes en août 2006. Une lettre d'invitation conjointe avait été adressée par le Directeur exécutif du PNUE et le Secrétaire général de l'OMI en tant que coorganisateurs de la réunion. M. Manolis Kefaloyannis, Ministre de la marine marchande de Grèce, a accueilli la réunion qui était coprésidée par le Directeur exécutif du PNUE et le Secrétaire général de l'OMI.

67. Outre le Ministre libanais de l'environnement, les autres participants à la réunion comprenaient les Ministres de l'environnement de la Grèce et de Chypre, et de hauts fonctionnaires de l'Égypte, de la Syrie, de la Turquie et de la CE.

68. La réunion a examiné l'état des nappes d'hydrocarbures, les régimes juridiques applicables et les activités actuellement menées par les parties concernées. Une stratégie

commune de lutte contre l'événement de pollution et le Plan d'action d'assistance international établi par le REMPEC ont été approuvés par la réunion.

69. À l'issue de la réunion de coordination, le Directeur exécutif du PNUE et le Secrétaire général de l'OMI ont tenu une conférence de presse commune, laquelle était organisée par l'Unité de coordination d'Athènes en étroite collaboration avec la Division des communications et de l'information du public à Naïrobi.

#### Forum OMI/PNUE de 2006 sur la coopération régionale dans la lutte contre la pollution marine

70. Ce Forum s'est tenu du 2 au 5 mai 2006 au Siège de l'OMI à Londres. Il avait pour objectif premier de rassembler des représentants de Centres régionaux, Secrétariats de programmes de mers régionales, Organisations régionales, Gouvernements nationaux et secteurs industriels pour qu'ils explorent les moyens de renforcer la coopération régionale en mettant à profit les résultats du Forum OMI/PNUE de 2002.

71. Le Coordonnateur du PAM a fait une présentation intitulée "Coopération OMI-PAM/PNUE en vue de réaliser le développement durable dans le milieu marin et le littoral de la Méditerranée".

72. Nombre de propositions ont été avancées sur la coopération future OMI-PAM/PNUE dans la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et du Protocole "prévention et situations critiques", dans l'assistance aux pays méditerranéens pour qu'ils appliquent les conventions mondiales pertinentes au niveau régional et national, dans la création d'unités d'intervention régionales en cas de déversements accidentels autres que d'hydrocarbures, dans l'appui au renforcement des capacités des administrations maritimes et, en particulier, dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires.

#### 4.2.2 Coopération avec la CEE/ONU

73. À la demande du Secrétariat de la convention CEE/ONU sur l'EIE dans un contexte transfrontière (Convention Espoo), le Secrétariat du PAM coopère avec celui-ci à l'organisation au Maroc d'une réunion sous-régionale avec les pays arabes. La réunion a pour objet d'introduire cette convention dans un certain nombre de pays qui ne font pas partie de la région CEE/ONU. En 2001, la Convention Espoo a été modifiée en vue de donner la possibilité aux pays d'autres régions d'y adhérer. Le Secrétariat du PAM considère que cette initiative est positive puisqu'elle met à la disposition des Parties contractantes un plus grand espace juridique institutionnel en conjuguant leurs forces et en assurant une synergie avec une convention spécialisée sur l'EIE dans un contexte transfrontière qui est un outil important pour prévenir la dégradation de l'environnement et encourager la coopération régionale et sous-régionale.

#### 4.2.3 FEM français (FFEM)

74. Le jeudi 29 juin 2006, avec le Directeur de projet du Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée, le Coordonnateur du PAM a eu une entrevue avec des responsables du FFEM sur la participation de ce dernier au Partenariat.

75. La réunion avait pour objectif principal d'informer les responsables du FFEM sur la situation du Partenariat et de garantir leur association au projet. Le FFEM a de nouveau confirmé l'intérêt qu'il prenait à participer au Partenariat.

76. Il a été convenu qu'il importait de tenir des réunions plus fréquentes entre les deux organisations pour qu'elles s'informent mutuellement des développements concernant le Partenariat et d'autres projets qui pourraient être en partie financés par le FFEM.

#### 4.3 Coopération avec d'autres initiatives régionales

##### 4.3.1 Coopération avec l'Initiative Adriatique

77. En juin 2006, le PAM a participé à une Conférence internationale organisée par le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire de Slovénie sur la Stratégie de développement durable de l'Adriatique, conférence appuyée par le PAM/PNUE, l'INFO/RAC et le CAR/PP.

78. Cette conférence était organisée à l'initiative personnelle du Ministre slovène de l'environnement en sa qualité de Président du Bureau des Parties contractantes dans le but d'encourager les initiatives sous-régionales de développement et d'aménagement durables de l'espace et la SMDD.

79. Des représentants des pays de l'Adriatique ont participé à la Conférence qui a traité de l'approche sous-régionale pour l'éco-région adriatique, de l'impact sous régional d'une stratégie d'information et de communication, de la planification de l'espace marin et d'autres questions relatives à l'Adriatique.

##### 4.3.2 Coopération avec l'ICPDR

80. À l'initiative du Président du Bureau, le Secrétariat du PAM a eu, le 21 septembre 2006, une réunion avec le Secrétariat de la Commission internationale pour la protection du Danube (ICPDR) dans ses locaux.

81. Il s'agissait d'échanger des données d'expérience entre l'ICPDR et le PAM/PNUE en matière de gestion des ressources en eau et d'identifier les domaines d'une future coopération. Les deux institutions ont en partage une même vocation dans bien des domaines comme la gestion de la réduction de la pollution, la gestion des ressources en eau et la conservation de la biodiversité.

82. L'ICPDR et le PAM/PNUE ont examiné leurs cadres juridiques, leurs montages institutionnels ainsi que leurs plans et programmes respectifs. Ils ont recensé plusieurs domaines en vue d'une coopération future, en particulier ceux d'une réduction de la pollution d'origine terrestre, de la surveillance, de la gestion des données, de l'information du public et de la communication.

83. Lors d'une réunion séparée avec le représentant du PNUD, le Secrétariat du PAM a examiné la gestion et les performances du Projet régional sur le Danube qui est l'une des trois composantes du Partenariat stratégique FEM pour la réduction des éléments nutritifs dans les bassins du Danube et de la mer Noire dans la perspective du Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée, lequel sera coordonné par le PAM et devrait être lancé en 2007.

#### 4.3.3 Réunion sur le renforcement de la coopération régionale

84. En sa qualité de Président du Bureau des Parties contractantes, M. Janez Podobnik, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Slovénie, a organisé une réunion d'une journée à Postonja (Slovénie) pour le renforcement de la coopération régionale pour les ressources en eau partagées, en particulier entre la Convention de Barcelone et la Commission internationale pour la protection du Danube (ICPDR). La réunion visait en outre à focaliser sur la coopération sous-régionale dans le cadre du bassin fluvial de la Sava et de l'Adriatique.

85. Outre les Secrétaires exécutifs des secrétariats des bassins fluviaux du Danube et de la Sava, au nombre des participants figuraient des représentants de la Commission européenne, du Centre régional pour l'environnement (REC) et des représentants gouvernementaux de l'Italie, de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine.

86. La réunion avait pour principal objet de débattre des possibilités de renforcement de la coopération régionale et du rôle que pourrait jouer la Slovénie dans l'application des accords internationaux sur la gestion et la protection de deux masses d'eau internationales, à savoir le PAM/PNUE pour la Convention de Barcelone et l'ICPDR ainsi que des initiatives sous-régionales comme le bassin fluvial de la Sava et l'Adriatique.

#### 4.3.3 Coopération avec ACCOBAMS

87. Le 17 septembre 2006, le Coordonnateur du PAM a assisté à la célébration du 10<sup>e</sup> anniversaire d'ACCOBAMS qui s'est déroulée sous l'égide de S.A.R. le Prince Albert II qui participait aux manifestations. Outre sa participation au nom du PAM, lequel a une relation de travail très étroite avec ACCOBAMS, en particulier dans le cadre du CAR/ASP, le Coordonnateur représentait également le Directeur exécutif du PNUE à cette occasion.

88. Pour marquer l'événement, une statue de dauphin grandeur nature a été immergée dans le Larvotto de Monaco. S.A.R. le Prince Albert II a aussi pris part à l'opération de placement sous l'eau de la statue dédiée à la mémoire du Prince Rainer III, décédé au début de l'année. Cette cérémonie était destinée à sensibiliser le public à la conservation des cétacés.

#### 4.4 Coopération avec les ONG partenaires du PAM et participation du public

89. Conformément aux recommandations approuvées à Catane, une aide financière a été accordée à plusieurs ONG partenaires du PAM afin qu'elles renforcent leurs capacités propres et exécutent des activités répondant aux objectifs et champ d'action du PAM. Ce sont au total neuf mémorandums d'accord qui ont été signés avec des ONG au cours de la période considérée, soit une contribution totale de 66 000 euros.

90. À la suite des contacts pris entre le PAM/PNUE et les ONG partenaires du PAM, plusieurs mémorandums d'accord ont été conclus ou en sont au stade de finalisation avec les organisations suivantes:

- MOI-ECSDE pour organiser une formation sur les instruments juridiques du PAM (en cours d'exécution)
- CME pour l'organisation d'un Forum international (en cours d'exécution)
- MEDITERRANEAN-SOS pour organiser une exposition (en cours d'exécution)
- RAED pour un bulletin d'information (en cours d'exécution)



- AMIS DE LA TERRE pour des dépliants (en préparation)
- IOI pour un cours de formation (en préparation); et
- MIO-ECSDE pour l'organisation d'une réunion dans le cadre de la réunion des Ministres de l'environnement du PEM qui doit avoir lieu en Égypte en novembre 2006 (en préparation).

91. Des membres du Secrétariat ont participé à des activités organisées par des ONG partenaires du PAM ou de concert avec le Secrétariat.

92. L'une de ces manifestations a été "Stelle di Mare", organisée par MAREVIVO - une ONG italienne - avec le concours du Ministère italien de l'environnement, du territoire et de la mer. Il s'agit d'une manifestation annuelle qui dure une semaine en vue de promouvoir les questions environnementales. Cette année, les thèmes retenus étaient le 30<sup>e</sup> anniversaire du PAM et de la Convention de Barcelone, et les parcs marins.

93. À la suite d'une table ronde organisée en présence d'un public d'invités, un débat s'est engagé avec la participation du nouveau Ministre italien de l'environnement, du territoire et de la mer. En introduction au débat, un court documentaire vidéo sur les trente ans du PAM, produit par l'INFO/RAC, qui était aussi associé à l'organisation de cette activité, a été projeté au nombreux public présent.

94. Lors de cette manifestation, le Coordonnateur du PAM eu l'occasion d'une rencontre informelle avec M. Pecoraro Scanio, le nouveau Ministre italien de l'environnement, du territoire et de la mer, auquel il a exprimé la gratitude du PAM/PNUE pour l'appui reçu de l'Italie au fil des ans et qu'il a invité à ouvrir la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM qui sera accueillie par l'Italie, à Catane (Sicile), en novembre prochain.

#### 4.5 Préparation de la Quinzième réunion des Parties contractantes

95. Le Secrétariat a proposé aux autorités espagnoles d'organiser la prochaine réunion des Parties contractantes du 27 au 30 novembre 2007. Le Secrétariat attend confirmation des dates et du lieu de la réunion afin d'être en mesure de les soumettre au Bureau pour examen et approbation.

96. De l'avis du Secrétariat, il est souhaitable de fixer le plus tôt possible les dates de la prochaine réunion des Parties contractantes en vue d'en aviser les Parties, compte tenu des engagements que celles-ci pourraient avoir à la même période.

### **5. Communication et relations avec les médias**

97. Dans un premier temps, les activités réalisées au cours de la période considérée ont été centrées sur l'évaluation des besoins de l'unité de communication, sur la publication de certains documents et la gestion des relations avec médias à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, de la marée noire survenue au Liban et des initiatives de dépollution de la Méditerranée.

#### Participation à la rédaction de la publication GEO 4 du PNUE

98. L'Unité MED a participé à une réunion de trois jours tenue à Genève pour la rédaction de la publication de GEO 4 prévue en 2007. Lors de cette session de travail, une question clé a

été soulevée, à savoir le fait que la Méditerranée a une identité propre et devrait être traitée en tant que telle, et non pas divisée entre l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient. Il existe un patrimoine culturel, social et économique commun à la Méditerranée qui devrait être reconnu et présenté par le PNUE dans ses publications sur l'état de l'environnement mondial.

#### Une approche dynamique de la communication

99. Les outils actuels de communication de l'Unité MED se sont, en plusieurs circonstances, avérés ne pas être toujours assez en prise directe et dynamique sur l'actualité pour fournir aux médias l'information immédiate qu'ils recherchent. Dans l'ensemble des différents outils de communication (*MedOndes*, communiqués de presse, publications du PAM, etc.), l'on décèle un manque de cohérence dans la manière dont l'identité est utilisée

100. C'est pourquoi il est prévu d'adopter une image différente tant sur le site web que dans dans l'ensemble de l'aspect communication.

#### Page d'accueil et structure du site web

101. Au cours de l'été 2006, il est apparu clairement que le site web actuel ne correspondait plus aux objectifs de communication du PAM. L'événement de la marée noire survenue au Liban a fait ressortir la nécessité d'une information plus immédiate et accessible que les journalistes s'efforcent en vain de trouver sur le site web du PAM. Non seulement le Siège du PNUE a indiqué par écrit que le site web du PAM ne respectait pas les orientations données aux sites web des organes du PNUE, mais il est aussi apparu qu'il n'appliquait pas la règle élémentaire de "3 clics maximum" pour accéder aux données. Ainsi a-t-il été décidé de lancer un processus rapide de revalorisation pour rendre la navigation plus facile sur le site du PAM et l'information déjà disponible en page d'accueil.

102. La revalorisation du site est en cours de réalisation en anglais, arabe et français, et elle intégrera à l'avenir les travaux en cours effectués par les Centres d'activités sur la question des technologies de l'information, quand cet apport sera prêt à être appliqué. Le site rénové comporte des liens vers les sites web des CAR et d'autres projets développés par les Centres d'activités régionales.

#### Exposition à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de Barcelone

103. L'Unité MED a travaillé sur un concept d'exposition en vue d'illustrer l'œuvre accomplie au cours des trente dernières années et les enjeux de demain. L'exposition était centrée sur la beauté et la richesse de la région méditerranéenne, tout en soulignant d'abord les principales menaces pesant sur l'écosystème.

104. L'exposition comprenait 8 sections, plus une "salle consacrée à la pollution", et elle s'articulait autour d'illustrations visuelles fortes, accompagnées de textes brefs. Elle intégrait aussi des vidéos et des effets sonores, en en faisant une expérience interactive pour le visiteur. La documentation et les données fournies par les CAR étaient également affichées. Pour accompagner l'exposition, une affiche avait été réalisée, et des cartes postales gratuites avaient été distribuées dans la ville d'Athènes pour faire connaître l'événement. Les Ministres du Gouvernement hellénique, les Membres du Corps diplomatique, le personnel des organisations des Nations Unies et d'autres personnalités avaient été invités. Un message préenregistré du Directeur exécutif du PNUE a été diffusé au public des invités.

105. Une conférence de presse a été organisée le 23 octobre pour marquer le 30<sup>e</sup> anniversaire conjointement avec la Journée des Nations Unies (24 octobre), lors de l'inauguration sous le haut patronage de Mme Dora Bakoyannis, Ministre grecque des affaires étrangères.

#### Publications et événements médiatiques

- 2 numéros de **MedOndes**, publiés en octobre, intégrant en partie la nouvelle conception et visant à en faire un magazine plus dynamique.
- Publication des numéros 164 et 167 de la **Série des rapports techniques du PAM (MTS)**. Les rapports techniques seront désormais disponibles sous CD-Rom, avec des résumés sur la couverture et l'intégralité du texte accessible en ligne, avec des liens directs à des sections précises par la table des matières
- **Brochure MED POL sur les PAN** + CD Rom publiés pour la conférence GPA de Pékin
- Communiqués de presse publiés depuis mai 2006
- Conférences de presse organisées + 1 réunion d'information à l'intention des médias
- Organisation d'une session pour les médias au cours de l'atelier sur le développement durable, CMDDD.
- Organisation d'une manifestation conjointe avec "Clean up the World", HELMEPA et MIO-ECSDE pour lancer les activités de dépollution appuyées par le PNUE en Méditerranée, avec une conférence de presse à Athènes et des activités de dépollution locales dans l'ensemble de la Grèce. Cette manifestation a trouvé un large écho dans les médias (notamment à la radio et chaîne TV de la BBC).

#### Relations avec les médias

- La liste des contacts de l'Unité MED au sein des médias a été mise à jour, avec plusieurs nouvelles entrées.

La liste comprend des médias nationaux hellénique, des correspondants de la presse étrangère en Grèce et des médias à vocation environnementale des pays méditerranéens. Les nouvelles entrées concernent aussi des médias basés à Bruxelles et aux États-Unis qui s'intéressent aux questions méditerranéennes.

- Le PAM a été le point de contact principal des médias lors du déversement massif d'hydrocarbures survenu au Liban. Une coordination quotidienne avec le Siège du PNUE et d'autres organisations internationales a eu lieu en juillet et août, s'accompagnant de reportages étendus dans les grands médias internationaux (presse écrite, télévision, radios, agences de presse; médias les plus diffusés dans les pays méditerranéens mais aussi dans le monde, notamment aux États-Unis, en Australie, au Japon, en Europe, etc.).

Une conférence de presse internationale pour l'annonce du plan d'action pour le Liban a été organisée à Athènes par le PAM pour le compte du PNUE et de l'OMI, avec le Directeur exécutif du PNUE, le Secrétaire général de l'OMI, le Coordonnateur du PAM/PNUE, un représentant de la CE et le Ministre libanais de l'environnement.

- Une visite de familiarisation sur trois jours à l'Unité MED a été organisée pour M Ray Bugeja, rédacteur en chef du "Times" (Malte). Lors de cette visite, M. Bugeja a eu des entrevues personnelles avec les différents administrateurs de programmes afin de se forger une idée plus précise des questions du PAM.

Ce type d'activité sera repris en 2007 avec l'invitation de journalistes d'autres Parties contractantes afin d'élargir ces échanges constructifs et d'impliquer les médias dans les problématiques du PAM, à commencer par le développement durable.

### Bibliothèque

106. La bibliothèque du PAM a instauré un partenariat entre l'Association européenne des bibliothèques de sciences aquatiques, les Bibliothèques marines et aquatiques méditerranéennes, le Réseau des Centres d'information et le programme COI/IODE.

## **6. Questions financières et questions concernant le personnel**

### 6.1 Questions financières

#### 6.1.1 Versement des contributions

107. La situation, au 30 septembre 2006, du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée était la suivante:

- Total des engagements de contribution ordinaires pour 2006: 6 612 423 €
- Total des contributions reçues en 2006 pour 2006: 6 005 880 € (90, 83 % des engagements pour 2006)
- Total des contributions restant à recouvrer pour 2005 & les années précédentes: 775 980 €
- Total des contributions reçues en 2006 pour les années antérieures: 159 453 € (20, 55 % des contributions restant à recouvrer).

108. Les détails des versements opérés et des contributions restant à recouvrer figurent à l'**annexe IV** au présent rapport.

#### 6.1.2 Fonds additionnels

109. Les contributions volontaires additionnelles ci-après ont été reçues par le Secrétariat:

- Une contribution volontaire en espèces de la Commission européenne au MED POL pour l'activité "Mise en œuvre de l'approche écosystémique en mer Méditerranée – Élaboration d'objectifs de qualité de l'environnement (projet ECOMED), se montant à 80 000 €.
- Les autorités chypriotes ont versé une contribution en espèces de 40 000 £ chypriotes (70 000 €) pour l'organisation de la 11<sup>e</sup> réunion de la CMDDD tenue à Nicosie (Chypre) du 24 au 26 mai 2006.
- Une contribution volontaire en espèces a été fournie par la Fondation Azahar espagnole dans le cadre du programme de la CMDDD "Préparation à la mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Liban et Tunisie", se montant à 150 000 €.
- Une contribution volontaire en espèces de 40 000 € est attendue de l'Italie pour l'organisation de la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM qui se tiendra à Catane (Italie).

### 6.1.3 Budget-programme du PAM

110. Les projets pour l'exercice 2006-2007 sont en cours d'exécution par MED POL et tous les CAR, conformément aux budgets approuvés par les Parties contractantes.

### 6.2 Questions concernant le personnel

**Coordonnateur adjoint** (Poste no: MEL-2322-2904-2664-1102-00): le poste est gelé jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes (Espagne, 2007).

**Coordonnateur du MED POL** (Poste no: MEL-2322-2918-2664-1101-00): le poste a été reclassé à D-1 le 1<sup>er</sup> mai 2006. Le processus de recrutement est en cours.

**Directeur de projet FEM** (Poste no: QGL-2328-4727-2731-1101-00): le titulaire du poste, M. A. Baric, a pris sa retraite à la fin de juin 2006.

**Fonctionnaire chargé du développement durable** (Poste no: MEL-2322-2904-2664-1120-00): le poste justifie une classe L-4. Le processus de recrutement est en cours: l'avis de vacance de poste a été publié sur le système Galaxy et la date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 31 octobre 2006.

**Fonctionnaire chargée de l'information** (Poste no: MEL-2322-2904-2664-1105-00): la titulaire du poste, Mme Luisa Colasimone, ressortissante italienne, a pris ses fonctions le 2 mai 2006.

**Assistant(e) budget** (Poste no: OTO-27800-EL-L005): le poste a été reclassé à G-7 et l'avis de vacance de poste sera prochainement publié.

**Assistante administrative** (Poste no: OTO 27800 EL-L009): ce nouveau poste OTO à la classe G-6 a été ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 et a été pourvu avec pour titulaire Mme Jacqui Attwood. Mme Attwood était déjà membre du personnel de l'Unité MED.

**Assistante administrative** (Poste no: OTO-27800-EL-L004): l'avis de vacance de poste a été récemment publié sur Galaxy et le processus de sélection est en cours.

**Employé administratif** (Poste no: OTO-27800-EL-L003): le poste a été reclassé à G-6. L'intitulé du poste est désormais **Assistant administratif** et l'avis de vacance sera prochainement publié.

**Secrétaire MED POL** (Poste no: MEL-2322-2918-2664-1301-00): depuis le départ à la retraite de Mme Dora Havnen le 31 août 2006, le poste est occupé par une assistante à titre temporaire.

**Secrétaire auprès du Coordonnateur** (Poste no: CAL-2322-2905-2664-1301-00): l'avis de vacance de poste a été récemment publié sur Galaxy et le processus de sélection est en cours.

**Employé administratif** (Poste no: OTO-27800-EL-L006): le poste a été reclassé à G-5 et l'avis de vacance sera prochainement publié.

**Secrétaire auprès de l'Administratrice de programme à l'Unité MED** (Poste no: CAL-2322-2905-2664-1306-00): le poste, actuellement occupé par une assistante à titre temporaire, a fait l'objet d'un avis de vacance (au plan interne et externe). La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 29 septembre 2006.

**Consultants** travaillant dans les locaux du PAM/PNUE:

- La mission de M. Philippe Alirol, chargé du suivi des questions de la CMDD, a été prorogée jusqu'au 31 novembre 2006.
- Mme Virginie Hart a été recrutée comme experte régionale pour le projet FEM PDF-B en janvier 2006. Son contrat vient à expiration le 31 octobre 2006.
- Mme Giovanna Agostinelli est détachée par le Ministère italien de l'environnement, du territoire et de la mer en tant qu'experte régionale pour les projets FEM PDG-B & MED POL, et ce pour une durée d'un an (juin 2006 - mai 2007).

## **7. Prévention et maîtrise de la pollution**

### **7.1 Lutte contre la pollution d'origine terrestre**

#### **7.1.1 Évaluation de la pollution**

111. Les programmes de surveillance continue lancés au cours de MED POL-Phase III ont été prorogés jusqu'à l'année 2006 incluse et leur mise en œuvre se poursuit sans changements substantiels, notamment la communication régulière de données. De fait, il n'a pas été négocié de nouveaux accords de surveillance ou de révisions d'accords depuis que les détails opérationnels de MED POL-Phase IV sont en préparation et devraient être soumis pour examen à la prochaine réunion extraordinaire des coordonnateurs pour le MED POL, prévue (provisoirement) pour mars 2007. L'application des prescriptions de la directive-cadre européenne sur l'eau sont actuellement pris en compte.

112. En ce qui concerne le flux de données communiquées à MED POL, la France a informé le Secrétariat qu'elle envisage de signer à cet égard un accord qui serait valable à partir de 2006. Elle établira l'accord sur la base des prescriptions de la directive-cadre UE et de MED POL-Phase IV. L'Égypte a signé un accord pour l'exécution d'un nouveau programme pilote sur la surveillance tendancielle de contaminants.

113. Suite à une demande de données que le Secrétariat a adressée aux pays n'ayant pas participé à la Phase III, l'Italie a communiqué des données sur les contaminants dans les sédiments, les eaux et biotes côtiers ainsi que des données sur l'eutrophisation pour la période 2001-2005. La France a déjà fourni des données sur les contaminants dans les biotes pour 1996-2003 et 2004, et il a été confirmé que cet ensemble de données serait complété pour porter aussi sur l'année 2005. Monaco a communiqué des rapports sur la surveillance de la conformité dans les eaux de baignade pour la période 1996-2005 de même qu'un inventaire des études relatives aux effets biologiques réalisées pour la période 2000-2005. Le Maroc, qui a signé un accord de surveillance avec le MED POL en 2004, a complété ses ensembles de données sur les métaux en traces dans les biotes à compter de 1998. Ces données complémentaires, conjuguées aux données régulièrement communiqués au MED POL, ont substantiellement amélioré et, dans certains cas, complété la base de données régionale existante pour servir aux évaluations, pour la mise en place du système d'information et pour d'autres publications. L'Espagne devrait prochainement adresser des données.

114. En application du programme de travail MED POL convenu, le Secrétariat s'est attelé à l'élaboration d'un nouveau rapport d'évaluation actualisé sur l'eutrophisation. Un questionnaire a été envoyé aux experts des pays et aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL. À ce jour, 14 pays y ont répondu de manière concrète. Le rapport sera établi par le Secrétariat en

coopération avec des institutions et des experts nationaux. Des réunions restreintes d'experts ont été organisées et, d'ici à la fin de 2006, une réunion élargie se tiendra pour examiner l'avant-projet de rapport.

115. En relation avec la réalisation d'études sous-régionales visant à mieux appréhender le niveau de contamination dans les eaux côtières de la Méditerranée, le deuxième volet du projet Mytilos a été exécuté pour couvrir les eaux côtières du sud-est de la Méditerranée. La réunion de lancement du projet Mytimed s'est tenue les 2 et 3 octobre 2006 avec la participation de tous les partenaires couvrant le nord-est de la Méditerranée.

116. Les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre, une réunion a été organisée à Chypre avec MOON et MED GOOS pour poursuivre l'instauration d'une coopération avec le PAM et le MED POL en vue de recourir aux produits existants en matière d'océanographie opérationnelle. Les produits et données disponibles devraient pouvoir être utilisés par toutes les composantes du PAM.

#### 7.1.2 Maîtrise de la pollution

117. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS), le MED POL a organisé à Durrës (Albanie), du 6 au 10 juin 2006, une réunion chargée d'examiner, avec les coordonnateurs nationaux pour le MED POL et les experts nationaux qualifiés, le processus à long terme de mise en œuvre des plans d'action nationaux (PAN) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre approuvés par la dernière réunion des Parties contractantes en 2005. La réunion de Durrës a examiné une étude préliminaire de la faisabilité de l'application des principes de partage des charges et de différenciation en vue de faciliter la mise en œuvre des PAN. Le processus de différenciation présenté par le Secrétariat reposait sur le coût de la réduction de la pollution provenant des installations industrielles et sur un ensemble de mesures de flexibilité régionales. La réunion a pris note de la proposition du Secrétariat mais a conclu qu'il n'était pas nécessaire de mener de nouvelles études pour évaluer la faisabilité des principes de partage des charges sur la base de nouveaux critères socio-économiques et écosystémiques. La réunion a décidé de créer un groupe de travail d'experts désignés par les gouvernements en vue d'examiner le travail effectué par le Secrétariat et de définir son mandat. Le groupe de travail devrait se réunir avant les réunions des coordonnateurs nationaux pour le MED POL en mars et juin 2007 afin de convenir d'une proposition à soumettre aux réunions des Points focaux du PAM et des Parties contractantes en 2007. Comme la réunion du groupe de travail n'avait pas été prévue dans le budget-programme approuvé pour le MED POL, un concours financier est sollicité des pays.

118. Le MED POL a pris une part active à la préparation du descriptif de projet du nouveau Partenariat stratégique FEM. Le MED POL a proposé un certain nombre d'activités relatives à la mise en œuvre du PAS (réduction de la pollution industrielle, élimination des PCB, mécanismes financiers durables et gestion des détritiques). Ces activités, si elles sont correctement réalisées au cours du projet proprement dit, prépareraient le terrain à une mise en œuvre effective des PAN dans des secteurs essentiels.

119. Après une mise au point soignée en consultation avec les pays concernés, les données et informations sur les sources de pollution contenues dans le Bilan de base des émissions/rejets de polluants établis par tous les pays ont été incluses dans une base de données que l'on intègre actuellement à la base déjà existante du MED POL. Cela étant, avec l'appui de l'INFO/RAC, les travaux se sont poursuivis pour préparer le portail Internet d'un Système d'information basé sur le SIG qui englobera toutes les informations et données MED POL concernant les niveaux et les sources de pollution.

120. Le MED POL a finalisé une évaluation, pays par pays, de la disponibilité et de la qualité des données et informations relatives à un certain nombre d'indicateurs de la pollution marine. L'évaluation a montré que, à des degrés différents, davantage d'efforts devraient être faits pour renforcer les capacités des pays à générer des données et informations.

121. En coopération avec le Secrétariat de la Convention de Bâle et son Centre régional de Bratislava, ainsi qu'avec le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine, la première phase de l'étude de faisabilité relative à la gestion environnementale des huiles lubrifiantes dans ce pays a été menée à bien. L'étude sera poursuivie dans le cadre d'une deuxième phase qui sera lancée en 2007. Le MED POL diffusera la méthodologie et les résultats du projet sur le site web du PAM.

122. Au titre du suivi des travaux réalisés sur la gestion des détritiques, et notamment l'élaboration de lignes directrices, le MED POL, en coopération avec RAMOGE et une ONG libanaise (Union des Associations du Nord pour le développement, l'environnement et le patrimoine - UNADEP), a exécuté un projet pilote sur la gestion des détritiques côtiers au nord du Liban. Une réunion nationale a été organisée en avril 2006 afin de diffuser les résultats du projet et d'assurer sa réplique au niveau national. D'autres projets pilotes sont prévus dans d'autres pays méditerranéens.

123. Dans le cadre de la mise en œuvre du système d'IETMP dans la région méditerranéenne, le MED POL, en étroite coopération avec le CIS-ONUDI et avec son concours financier, a lancé son troisième projet pilote d'IETMP méditerranéen à Izmir (Turquie). Une réunion de lancement, tenue les 21 et 22 juin à Izmir, a établi la liste des produits chimiques que les partenaires industriels associés doivent prendre en compte, elle a précisé le rôle et la mission des parties prenantes et le calendrier de la mise en œuvre. Le CIS-ONUDI dispense actuellement une formation à deux experts de Turquie.

124. Deux projets de documents intitulés "Rejet approprié des eaux usées" et "Traitement des eaux usées pour l'administration locale", faisant l'objet d'un examen conjoint, seront présentés à la réunion d'experts sur la mise en œuvre des PAN en relation avec la gestion des eaux usées, qui doit avoir lieu en février 2007.

125. Les travaux préparatoires d'une évaluation actualisée des eaux de baignade et des eaux conchylicoles en Méditerranée ont démarré, et vingt pays ont déjà communiqué les données disponibles afin de permettre sa finalisation.

126. Suite aux recommandations de la dernière réunion du réseau sur le respect des obligations et la mise en œuvre effective, un projet de document sur les indicateurs pour les inspections a été établi et une étude pilote a été lancée en Slovénie, en Israël et en France pour tester ces indicateurs. Un cours de formation national sur les inspections environnementales est prévu en octobre en Slovénie et des dispositions sont déjà prises pour qu'un deuxième cours ait lieu au Monténégro. À la demande des autorités syriennes, et avec l'appui technique et financier de l'OMS/MED POL, une équipe d'inspecteurs environnementaux égyptiens a aidé au lancement de système d'inspection en Syrie.

127. Dans le cadre du Partenariat stratégique FEM, une composante a été incluse dans le descriptif du projet pour l'exécution du projet d'activités à grande échelle relatif aux permis, inspections et systèmes de respect des obligations. Cette composante a pour objet de valoriser et renforcer les corps d'inspecteurs en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Liban, Maroc, Monténégro, Syrie et Turquie.



## 7.2 Lutte contre la pollution d'origine maritime

### 7.2.1 Formation et renforcement des capacités

128. Le projet SAFEMED vise à réduire les disparités, principalement en matière d'application effective des réglementations maritimes, relevées entre les pays de l'UE, les pays en voie d'adhésion ou associés, et les pays du partenariat EuroMed.

129. Au cours de la période avril-septembre 2006, l'exécution de plusieurs des tâches du projet a été lancée. Malheureusement, du fait de la situation au Moyen-Orient, la réalisation de certaines activités a été ajournée.

130. Du 5 au 7 juin 2006, le REMPEC a organisé un cours de formation régional à Malte sur la Convention OMI sur les soutes de 2001 et sur les conventions connexes concernant la responsabilité et l'indemnisation. Cette activité s'inscrivait dans le cadre du projet SAFEMED mais elle s'étendait aussi aux autres Parties contractantes puisqu'elle figurait dans le programme d'activités du Centre pour 2006-2007.

131. Le REMPEC a participé à deux exercices sous-régionaux, "Pollux 2006" de RAMOGE et and OBSR (Opération Blanche Sous-Régionale) 2006, organisés par l'Algérie dans le cadre de l'accord sous-régional signé en 2005 entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

132. Un programme de formation très complet sur la prévention de la pollution par les navires a été élaboré en association avec la World Maritime University (WMU) de Suède.

133. Le REMPEC, en association avec le CAR/ASP, a également travaillé étroitement avec l'OMI en vue de finaliser le Partenariat Globallast - un programme financé par le FEM - et de lui susciter l'adhésion des pays méditerranéens.

### 7.2.2 Assistance au niveau national

134. Suite à une demande du Ministre libanais de l'environnement, le REMPEC, en étroite coopération avec le PNUE, le PNUE/OCHA, l'OMI et d'autres parties internationales, a pris une part extrêmement active à la coordination de l'assistance régionale et internationale au Liban en vue de faire face au déversement massif d'hydrocarbures provenant des installations de stockage de la centrale de Jieih. Cette marée noire a également atteint la côte sud de la Syrie. Suite à une demande d'aide de la Syrie, le REMPEC a activé son Unité d'assistance méditerranéenne et a dépêché M. Esio Amato, de l'ICRAM, afin de réaliser une évaluation sur place de la nappe d'hydrocarbures. À la suite de la réunion de coordination de la lutte contre la marée noire survenue en Méditerranée orientale, qui s'est tenue au Pirée le 17 août sous les auspices du Directeur exécutif du PNUE et du Secrétaire général de l'OMI, le REMPEC, en réponse à la demande du Ministre libanais de l'environnement et avec le concours de la France et de l'OMI, a dépêché un expert au Liban pour aider le Centre de coordination des opérations en cas de déversement d'hydrocarbures (OSOCC). Un autre expert, a été par la suite envoyé au Liban aux frais de l'OMI pour contribuer à la coordination des opérations de lutte.

135. L'application de l'accord signé en décembre 2005 avec la Serbie-et-Monténégro a été ajournée en raison des changements politiques survenus. Les activités prévues pour le premier semestre 2006 ont dû être reportées. Un accord a été conclu avec les autorités monténégrines afin de proroger le contrat de six mois.

### 7.2.3 Coopération du REMPEC avec les partenaires

136. Au cours de la période considérée, le REMPEC a renforcé sa relation avec le Mediterranean Oil Industry Group (MOIG), en particulier lors de la crise au Liban. Le représentant du MOIG au Liban a communiqué sur la situation des informations extrêmement utiles pour permettre au Centre de projeter son intervention face à la crise.

137. La coopération avec la CE dans le domaine de l'imagerie satellite s'est poursuivie, le REMPEC ayant pris part aux réunions du groupe d'experts de l'Union européenne sur la surveillance et l'évaluation satellitaires de la pollution d'origine maritime par les hydrocarbures.

138. Des contacts étroits ont été maintenus avec le Centre d'information et de surveillance des mécanismes de protection civile de la CE dans la coordination des opérations de lutte contre la marée noire au Liban.

139. Au cours de la période considérée, le REMPEC a aussi été en contact étroit avec l'EMSA.

### 7.2.4 Diffusion des informations

140. Dans le contexte de la crise au Liban, le REMPEC a transmis des informations actualisées via son site web et des communiqués à ses correspondants. Des rapports actualisés ont également été envoyés aux instances concernées.

### 7.2.5 Questions financières et administratives du REMPEC

#### Questions financières

141. Les autorités italiennes ont versé un montant de 120 000 € au REMPEC pour financer le détachement, à la classe L-3, d'un ressortissant italien pour une période de 18 mois.

#### Questions administratives

142. Le REMPEC attend toujours de pouvoir quitter ses bureaux de l'île Manoel pour Lascaris Wharf, comme l'avaient annoncé divers Ministres du Gouvernement maltais au Directeur du Centre en janvier 2006. En dépit des efforts du REMPEC pour que cette question soit réglée, aucune évolution ne s'est produite. Cependant, le REMPEC continue de suivre cette question avec le Ministère maltais des affaires étrangères, afin qu'une date soit arrêtée pour le déménagement dans les nouveaux locaux.

#### Questions concernant le personnel

143. Au titre du projet SAFEMED MEDA financé par la CE, trois experts ont été recrutés à long terme, à savoir:

1. M. Albert Bergonzo, ressortissant français, qui a pris ses fonctions au Centre à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006 en tant que fonctionnaire chargé du projet SAFEMED – Administration maritime;
2. M. Joseph Zerafa, citoyen maltais, qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> mai 2006 en tant que fonctionnaire chargé du projet SAFEMED – Sécurité maritime;

3. M. Souhaïel Ben Mosbah, citoyen belge, qui a été nommé le 1<sup>er</sup> septembre 2006 fonctionnaire chargé du SAFEMED - Comptabilité et administration.

144. M. Darko Domovic a cessé d'exercer ses fonctions au REMPEC à partir de la mi-juillet 2006 pour départ à la retraite anticipée. Il a été remplacé par M. Gabino Gonzalez, ressortissant espagnol, qui a été nommé à compter du 19 juin 2006 en tant qu'administrateur de programme (Pollution par les hydrocarbures, préparation à la lutte, lutte antipollution et coopération).

145. Durant l'été, en raison de la marée noire survenue au Liban et de la demande d'assistance reçue de ce pays, le REMPEC a dû solliciter des détachements à court terme afin de faire face à la lourde charge de travail des administrateurs de programme. Ces détachements ont été financés par l'OMI et les Gouvernements du Canada et du Royaume-Uni et ont commencé à compter du 21 août.

### 7.3 Production plus propre

146. Au cours de la période considérée, les activités ci-après ont été réalisées:

#### Élaboration d'un Guide pour la mise en place dans les pays du PAM d'un système de prévention et de lutte contre la pollution (PPCS) sur la base des MTE et MTD

147. Des experts nationaux d'Égypte, Israël, Slovaquie et Syrie ont rempli un questionnaire qui a aidé à déterminer la démarche à adopter pour la préparation du Guide, démarche qui comporte une analyse préliminaire de la situation dans chacun de ces pays en matière de mise en place du PPCS, sur la base de l'étude de toute une série de facteurs facilitants. Le Guide a été élaboré en 2005 et il est prêt à être publié.

#### Publication d'un cours électronique sur la prévention de la pollution à la source dans les entreprises

148. La publication, destinée aux étudiants universitaires, est disponible en anglais, espagnol et français à: <http://bcds.udg.es/Rigola/>.

#### Atelier sur la mise en œuvre de la directive IPPC dans les pays de l'Adriatique

149. L'atelier s'est tenu les 5 et 6 juin 2006 à Portoroz (Slovaquie), dans le cadre de la Conférence internationale pour une stratégie de développement durable dans l'Adriatique. Le CAR/PP a lancé cette initiative suite aux propositions des Points focaux nationaux de ces pays, qui avaient fait part de leur souci d'échanger leur expérience dans ce domaine avec d'autres pays de la région en vue de recenser leurs problèmes et besoins communs ainsi que les grandes lignes d'action pour des initiatives futures de collaboration entre eux dans le but de renforcer leurs capacités à assurer une mise en œuvre effective de la directive IPPC. Un rapport succinct de cet atelier est présenté comme document d'information sous la cote UNEP/BUR/65 Inf.4.

#### Étude sur le point des connaissances actuelles concernant la production durable en Méditerranée

150. L'étude fait le bilan des avancées réalisées dans les pays méditerranéens pour instaurer des mesures de réduction et de maîtrise de la pollution due au secteur industriel et promouvoir l'application de la production plus propre et autres mécanismes apparentés permettant au secteur d'adopter des modes durables de production. Cette étude a été publiée dans la Série des rapports techniques du PAM.

#### Mise à jour d'un inventaire des déchets dangereux

151. Le CAR/PP a pris des dispositions pour mettre à jour l'inventaire des déchets dangereux qui est inclus dans le plan régional sur les déchets dangereux et étude des options pour leur gestion.

#### Atelier de "formation de formateurs"

152. Cet atelier était destiné aux professeurs d'université traitant les questions de prévention de la pollution dans le but de favoriser l'introduction des études d'éco-gestion dans les programmes universitaires. L'atelier a eu lieu à Antalya (Turquie), les 17, 18 et 19 septembre 2006, dans le cadre des activités de "La Semaine Bleue".

#### Séminaire sur la prévention de la pollution dans les entreprises industrielles turques

153. Le séminaire s'est tenu le 21 septembre 2006, à Tuzla (Turquie), également dans le cadre des activités de "La Semaine Bleue".

#### Séminaire sur la gestion des déchets dangereux

154. Le séminaire s'est déroulé du 2 au 6 octobre 2006 dans le cadre du Projet AZAHAR de l'Agence espagnole pour la coopération internationale.

#### Actualisation des bases de données du CAR/PP sur les technologies plus propres

155. Les bases de données ont été actualisées avec plus de 80 nouvelles entrées de technologies d'usinage des métaux, de tannage et de chimie industrielle à procédés en discontinu.

### **8. Diversité biologique et aires spécialement protégées**

#### **8.1 Mise en œuvre des plans d'action adoptés dans le cadre du PAM pour la gestion des espèces et des espèces menacées**

156. Des enquêtes sur le terrain ont été entreprises dans le cadre des plans d'action pour les espèces menacées:

- Pour le phoque moine, deux enquêtes sur place ont été conduites en Libye (22 mai - 4 juin 2006) et en Algérie (été 2006) en vue d'explorer le littoral et d'identifier et caractériser les grottes/segments importants.
- Pour les tortues marines, la surveillance des sites de nidification a été entreprise à Sirte (Libye) et à l'île Kuriate (Tunisie). Les résultats de l'étude préliminaire de l'enquête libyenne montrent que le littoral de ce pays pourrait abriter la plus nombreuse population de nidification de la Méditerranée.
- Pour la végétation marine, un inventaire a été réalisé aux lagunes d'Ain Al-Ghazala et Farwa (Libye, 2-14 mai 2006) afin de recenser les éléments importants de leur biodiversité et de seconder ainsi les efforts pour désigner ces lagunes comme aires protégées marines.
- Pour recenser les colonies existantes de *Sterna bengalensis*, une mission spéciale sur le terrain a été réalisée aux îles de Ghara et Elba et au lac de Benghazi (Libye, 1<sup>er</sup> -7 août 2006).

157. Plusieurs réunions et conférences ont été organisées sur les questions relatives à la conservation des espèces menacées en Méditerranée:

- Une conférence sur la conservation du phoque moine a été organisée en collaboration avec l'INFO/RAC, les Conventions de Berne et de Bonn, les autorités turques, la Principauté de Monaco, l'International Fund for Animal Welfare (IFAW) et le SAD-AFAG (Antalya, 17-19 septembre 2006). La conférence avait pour objet de permettre un échange d'informations sur des expériences de conservation du phoque moine et de favoriser la mise en œuvre des deux plans d'action existants pour la gestion du phoque moine (au titre des Conventions de Barcelone et de Bonn).
- Le PAM et le CAR/ASP ont contribué à l'organisation du 26<sup>e</sup> Symposium annuel sur la biologie et la conservation des tortues marines (Crète, 3-8 avril 2006), en appuyant la participation de 41 experts méditerranéens.
- Le CAR/ASP a contribué à l'organisation du 6<sup>e</sup> séminaire européen sur les mammifères marins (Valence, Espagne, 11-15 septembre 2006) et a appuyé la participation d'experts algériens et monténégrins.

158. Conformément aux recommandations des plans d'action, des outils de sensibilisation ont été élaborés et diffusés, à savoir:

- les actes de l'atelier sur les poissons cartilagineux de Méditerranée (Istanbul, 14-16 octobre 2005), en collaboration avec la Fondation turque pour la recherche marine;
- une affiche sur les élasmobranches de Méditerranée;
- une version illustrée du plan d'action sur les poissons cartilagineux, avec en annexe un guide d'identification obligamment fourni par la FAO;
- un document sur le statut révisé des espèces de chondrichthyens en Méditerranée.

159. En vue de réduire les menaces pesant sur les espèces en danger, des lignes directrices ont été élaborées:

- Lignes directrices pour les plans de surveillance et de gestion des espèces d'oiseaux menacés en Méditerranée;
- Lignes directrices pour réduire la présence des espèces sensibles de chondrichthyens dans les prises accessoires.

160. Il a été procédé à l'élaboration et l'actualisation de répertoires d'institutions, organisations et experts concernant les mammifères marins (actualisation), les poissons cartilagineux et les oiseaux marins et côtiers (élaboration).

161. Des protocoles pour le relevé des prises de poissons cartilagineux ainsi que des données sur les espèces rares ou menacées ont été élaborés.

## Projets

### MedPosidonia

162. Dans le but de mener un projet sur trois ans visant à développer le recensement, la cartographie et le suivi des herbiers à *Posidonia* en Algérie, Libye, Tunisie et Turquie, le CAR/ASP a signé un accord de parrainage avec le Fondation de la compagnie Total pour la biodiversité et la mer. Une mission préliminaire en Libye, destinée à discuter des modalités d'exécution du projet, a eu lieu à la mi-juin (13 -19 juin 2006).

## Partenariats GloBallast

163. Dans le cadre du Projet OMI-FEM-PNUD sur cinq ans de partenariats GloBallast (2007-2011), le CAR/ASP et le REMPEC assument le rôle de l'organisation de coordination régionale pour la Méditerranée. À ce titre, ils ont participé à la réunion du groupe de travail sur le Projet de partenariats GloBallast (Londres, 6-7 juillet 2006), qui a permis l'examen et la finalisation du document de projet avant sa soumission au FEM.

### 8.2 Aires protégées marines

164. Le développement d'APM en Libye vise à identifier des sites d'intérêt pour la conservation le long du littoral libyen et à établir un programme à moyen terme pour la mise en place d'un réseau représentatif d'AMP. L'activité est mise en œuvre comme suit:

- Processus de lancement de la création de deux aires protégées, marine et côtière. À cet effet, une mission a été réalisée sur le terrain en juin 2006 pour rassembler des données sur les deux sites identifiés: lagune de Farwa et île de Ghara.
- Inventaire des sites marins d'intérêt pour la conservation et élaboration d'un programme pour la mise en place d'un réseau national d'aires protégées marines et côtières.

165. Le CAR/ASP, les autorités espagnoles, l'université d'Alicante et l'Institut des études et de la coopération pour la région méditerranéenne (IECOMED) ont organisé une "Journée d'étude et d'information sur les ASPIM" (Alicante, 11 mai 2006). L'activité comportait trois tables rondes consacrées à la situation et aux perspectives des ASPIM présentes et aux aires prioritaires susceptibles de renforcer le réseau d'ASPIM. Les représentants de Chypre et de la Syrie ont fait part de leur intérêt en annonçant qu'ils proposeraient chacun une nouvelle ASPIM au cours de la réunion des Points focaux ASP de 2007.

166. Lors de la "Journée d'information sur les ASPIM", l'Espagne a annoncé son intention de proposer "le Cabrera Archipelago soit le Cabo de Gata-Nijar pour la procédure d'évaluation des ASPIM en cours d'élaboration avec l'UICN. Le CAR/ASP a invité les autres Parties à proposer d'elles-mêmes une ASPIM pour évaluation, en rappelant que l'objectif de l'exercice consistait à tester la procédure et non à effectuer une évaluation des ASPIM au sens strict.

167. Le CAR/ASP a élaboré un "Livre sur les aspects économiques des aires protégées marines", pour servir de guide aux gestionnaires en les aidant à gérer au mieux les questions économiques concernant leurs aires protégées, et il a finalisé l'édition électronique des "Lignes directrices pour la création et la gestion des aires spécialement protégées".

### 8.3 PAS BIO

168. Le CAR/ASP a contribué à la préparation d'une proposition de Projet FEM de grande envergure concernant la biodiversité, de concert avec ses partenaires, la FAO et le WWF, en vue du "Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée". La proposition porte avant tout sur les aires protégées marines, la préservation des ressources halieutiques et les réformes juridiques indispensables à la réalisation de cet objectif. Dans ce contexte, le Comité consultatif du PAS BIO a été réactivé lors d'une réunion tenue le 19 avril au siège du CAR/ASP à Tunis, et une réunion des correspondants nationaux pour le PAS BIO a été organisée pour renseigner, échanger des vues et obtenir des contributions sur les actions en cours. La réunion s'est tenue à Alicante (Espagne), les 12 et 13 mai 2006.

169. Le document final sur la biodiversité a été remis au PAM à la fin de juillet 2006. Il a été fusionné avec les éléments élaborés par les autres membres du Partenariat stratégique et il est en cours d'évaluation au FEM.

170. Le CAR/ASP a entrepris une étude sur l'association des parties prenantes et les modalités de mise en œuvre pour le projet de grande envergure, et il a identifié les principaux partenaires régionaux susceptibles d'appuyer financièrement des priorités régionales.

171. Une évaluation a été amorcée sur les besoins des pays méditerranéens en matière de réformes juridiques, politiques et institutionnelles visant à renforcer la gestion des aires protégées marines existantes.

#### 8.4 Autres activités

##### Gestion des données sur la biodiversité

172. Pour faciliter la collecte et la diffusion des données, une attention spéciale a été portée à la mise à jour du site web et à l'élaboration de divers supports (une carte en relief numérique de la mer Méditerranée; des CD-Rom sur la conservation des tortues marines de Méditerranée, le PAS BIO, le Colloque sur le corail rouge). Le CAR/ASP teste et adapte également le Kit de Portail Internet du mécanisme de centre d'échange de la Commission européenne sur son serveur.

173. Le CAR/ASP a appuyé la Direction de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité (Ministère albanais de l'environnement) pour l'acquisition, au titre du projet ALWET "Renforcement des capacités pour la conservation des écosystèmes de zones humides en Albanie", du progiciel ArcView en vue de construire un SIG sur les données recueillies sur ces écosystèmes et dans le cadre d'un inventaire national des habitats d'intérêt pour la conservation.

##### Renforcement des capacités

174. Le CAR/ASP a financé la participation de stagiaires provenant d'Israël (1), Libye (1), Malte (1), Maroc (1), Syrie (1) et Tunisie (1) au stage de formation à la conservation des tortues marines (Station de Lara, juillet et août 2006), en coopération avec la Cyprus Wildlife Society et avec l'appui du Département chypriote de la pêche et de la recherche marine.

##### Protection du coralligène, d'autres bioconcrétions calcaires et des coraux

175. Conformément aux recommandations des Parties contractantes, un programme de travail pour la protection du coralligène, d'autres bioconcrétions calcaires et des coraux est en préparation. Dans ce contexte, une réunion ad hoc et un colloque méditerranéen ont été organisés (Tabarka, Tunisie, 5-8 mai 2006) afin d'esquisser le programme de travail et de faire le point sur la situation du corail rouge en vue de proposer des mesures de conservation et de formuler des recommandations concernant son exploitation.

## **9. Environnement et développement**

### **9.1 Gestion intégrée des zones côtières**

#### **9.1.1 Mise en œuvre des PAC**

##### **PAC "Slovénie"**

176. Au cours de la période considérée, le projet de PAC "Slovénie" a connu une phase de d'exécution intensive et vient d'entrer dans sa phase finale. Les activités relevant du CAR/ASP et du CAR/PB ont été menées à bien, ainsi que certaines des activités coordonnées par le CAR/PAP comme les rapports finals sur la protection des ressources en eau et le développement urbain. L'activité relative au tourisme a également été achevée et des observations et propositions ont été fournies aux consultants en vue d'améliorer le document. La seule activité encore en suspens est le concept régional de développement spatial en raison de la restructuration du système d'aménagement de l'espace existant et des changements proposés dans la législation slovène pertinente. De plus, l'évaluation stratégique environnementale pour ce plan régional sera réalisée une fois que la méthodologie sera fournie par le Ministère de l'environnement. L'achèvement de cette activité essentielle a été examiné à plusieurs reprises au Ministère de l'environnement et des solutions ont été retenues à cet effet. Toutes ces activités et résultats ont été bien intégrés dans le Programme de développement régional pour 2007-2013, qui était en préparation parallèlement aux activités du PAC dans la région de Primorska, ce qui témoigne d'un bon degré de coordination entre les divers ministères et institutions chargés du développement économique et de la protection de l'environnement et devrait se traduire par des produits du PAC bien élaborés.

177. Une réunion du Comité directeur et une réunion du Comité consultatif du projet ont eu lieu et ont, l'une comme l'autre, examiné les résultats des activités achevées et fourni des orientations pour les activités en cours. Plusieurs autres réunions et ateliers avec des collectivités locales et des experts, y compris une réunion internationale organisée par le CAR/PAP, se sont également déroulés. Il est prévu que dans les prochains mois, et très vraisemblablement au début 2007, se tiendra la conférence de présentation finale.

##### **PAC "Chypre"**

178. Le projet mené à Chypre progresse bien. En juin 2006, le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement a lancé l'appel d'offres à spécialistes nationaux en vue d'une coopération avec les consultants internationaux du PAM à la mise en œuvre des diverses activités du PAC. Six spécialistes nationaux ont été retenus à l'issue d'une procédure concurrentielle et de l'évaluation des propositions. Le Comité directeur du PAC s'est réuni en juillet avec la participation de 24 fonctionnaires provenant de divers ministères. Les participants ont inscrit le PAC "Chypre" dans la perspective du protocole GIZC et des cadres politiques régionaux apparentés, et ils ont établi l'échéancier des activités. De même, ils ont pris note du choix des consultants du PAM pour chaque activité et de la coopération escomptée entre ces derniers et les spécialistes nationaux. Une attention spéciale a été accordée au rôle des chefs d'équipe en tant que conseillers veillant à ce que les résultats du PAC répondent au mieux aux attentes du Gouvernement chypriote. À des fins de planification et de coordination, et aussi comme preuve de la volonté d'engager des actions concrètes sur le PAC, un échéancier modèle a été envoyé aux consultants du PAM.



### PAC " Levante de Almeria", Espagne

179. Le CAR/PAP et la partie espagnole ont accordé la priorité à la finalisation et l'approbation de l'accord pour ce PAC. Un projet final établi en anglais a été soumis au Ministère de l'environnement pour approbation. Le texte a été traduit en espagnol et il est prévu que, d'ici à la fin de 2006, l'accord pour le PAC "Levante de Almeria" sera signé et son exécution engagée. Le Directeur du CAR/PAP a eu une entrevue avec les autorités régionales en septembre et il a été convenu qu'ils exploreront les possibilités d'accélérer le processus d'approbation de l'accord.

### PAC "Maroc"

180. Après l'atelier "Pré-PAC", organisé à Fez en février 2006, le CAR/PAP s'est attelé à la rédaction de l'accord de projet. Les propositions et observations formulées à cette réunion concernant l'étude de faisabilité du PAC "Maroc" ont été prises en compte. Le projet d'accord a été envoyé en juillet aux autorités marocaines, pour observations. Il est prévu que, dans les prochains mois, le texte final de l'accord sera prêt pour signature.

### PAC "Monténégro"

181. Suite à la décision des Parties contractantes à leur Quatorzième réunion ordinaire à Portoroz (novembre 2005) de démarrer les activités préliminaires pour le PAC "Monténégro", le CAR/PAP s'apprête à organiser une réunion avec les autorités compétentes du pays. Un groupe de représentants se rendra au siège du CAR/PAP au début octobre pour examiner les dispositions à prendre en vue de formuler ce projet.

#### 9.1.2 Autres activités du CAR/PAP

182. La réunion d'experts chargée d'identifier les actions prioritaires de gestion intégrée du littoral, dans le cadre du Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée – Composante régionale, s'est tenue dans les locaux du CAR/PAP les 25 et 26 avril 2006. Y ont participé 14 représentants, notamment ceux des pays bénéficiaires – Albanie, Albanie, Croatie, Égypte, Monténégro, Maroc, Tunisie et Turquie -, ainsi que le PAM/PNUE, le CAR/PAPP et des experts invités. La réunion s'inscrivait dans la phase PDF B du projet. La réunion a examiné les panoramas nationaux et les notes d'orientation politiques sous-régionales établis au préalable, les actions prioritaires de GIZC dans la région, dans la perspective du futur protocole relatif à la GIZC, l'obtention d'un accord sur les zones de démonstration spécifiques, la structure et la teneur des notes d'orientation politiques et le descriptif du projet complet.

183. Dans le cadre du projet SMAP III "Promouvoir la prise de conscience et assurer un cadre politique pour l'intégration environnement-développement en Méditerranée, en privilégiant la gestion intégrée du littoral", une réunion de réflexion intensive s'est tenue à Split les 3 et 4 avril 2006. Y ont pris part seize représentants, dont ceux de SMAP III TA, du RMSU, du METAP, du PB et du PAP, et un groupe de consultants internationaux. Les participants ont examiné le Manuel d'exécution du projet et formulé de nombreuses et précieuses propositions pour le développement du projet PAM/METAP. Dans les mois qui ont suivi, des contrats ont été établis pour des experts nationaux et internationaux en GIZC. Des consultants nationaux ont été recrutés sous contrat au Maroc, en Jordanie, Syrie et Algérie, et des consultants internationaux sont recrutés pareillement pour travailler en Turquie, Syrie, Liban, Tunisie et Maroc. Un expert international en marketing GIZC a été recruté, et la stratégie de marketing pour la GIZC a été élaborée et adressée aux partenaires et équipes nationales pour observations. Le 22 juin, une réunion de coordination du CAR/PAP et du METAP s'est tenue à Split. Quelques agences de

marketing ont été contactées à propos de supports d'information pour le projet. Une agence "Largeblue" a été choisie et deux réunions du consultant PAP en marketing GIZC avec l'agence ont eu lieu le 12 juillet et le 13 septembre.

184. Un appel d'offres aux ONG partenaires pour l'organisation de la Journée du littoral dans le cadre de la composante "Sensibilisation" de SMAP III a été lancé le 11 juillet. Ce sont au total 26 ONG qui ont soumis des candidatures et, en septembre, des mémorandums d'accord ont été établis pour signature. Au préalable, le CAR/PAP avait envoyé les informations sur le projet ainsi que les propositions de coopération aux 8 projets GIZC nationaux, et il avait invité les équipes nationales à communiquer leurs propositions de collaboration. Il en est résulté une certaine forme de collaboration avec 5 projets nationaux. Le représentant du CAR/PAP a participé en septembre, à Bruxelles, à la réunion de coordination où il a présenté le projet aux correspondants SMAP.

185. Le CAR/PAP a mis en œuvre l'étude et le plan intitulés "Étude de développement intégré du littoral et Plan pour la région côtière sud" en Albanie. Le projet en est actuellement à son stade final. Cette expérience apportera au CAR/PAP une connaissance intime de la période de l'"après-PAC" et lui fournira l'occasion d'intervenir et de proposer des actions au Gouvernement albanais concernant le développement touristique de la zone. Le projet est financé par le Gouvernement albanais – Ministère de l'aménagement du territoire et du tourisme, et la Banque mondiale.

186. Au titre de l'activité Gestion des paysages, deux projets thématiques ont été lancés pour mettre en pratique les méthodologies et outils de gestion des paysages, lesquels serviront de base à des lignes directrices qui seront formulées ultérieurement. Des mandats ont été établis et des contrats signés. Il s'agit de projets en Tunisie et en Croatie, à savoir "Caractérisation des paysages dans les zones côtières de Tunisie", et "Revitalisation du paysage rural sur l'île de Korcula, Croatie".

187. Le CAR/PAP poursuit l'élaboration des rapports nationaux sur la GIZC dans les pays méditerranéens respectifs. Actuellement, l'élaboration du rapport pour la Croatie est en cours.

188. Au titre de l'activité Gestion des plages, le CAR/PAP a établi le mandat et signé un contrat pour l'élaboration des "Lignes directrices pour la gestion des plages, applicables à la région méditerranéenne". Le projet de texte sera présenté lors d'un atelier à des experts/gestionnaires de plage/aménageurs provenant d'États méditerranéens. Sur la base de leurs observations, le texte final sera établi et les lignes directrices publiées. Le texte final devrait être soumis au CAR/PAP d'ici à la date, encore provisoire, de mars 2007.

189. Le projet LIFE intitulé DESTINATIONS, établi par le CAR/PAP et soumis à la CE pour approbation, a été accepté; son exécution avec d'autres partenaires devrait démarrer prochainement. Il porte sur le tourisme durable et la méthodologie d'évaluation de la capacité de charge à appliquer dans les pays du Maghreb - Maroc, Tunisie et Algérie.

190. Le CAR/PAP est partenaire dans le projet Éducation à la gestion du littoral pour la Méditerranée - Educom@Med project, financé par l'UE au titre des Projets européens conjoints Tempus. Le projet a pour objectif de préparer un cours conjoint d'enseignement supérieur sur la GIZC. Le cours commencera le 6 novembre 2006. La réunion de coordination de l'Educom@Med project s'est tenue à l'université de Split. Le CAR/PAP et les autres partenaires du projet ont pris part à la réunion où le programme d'enseignement et l'agencement des modules ont été examinés. Les participants ont été familiarisés avec une plateforme

d'enseignement électronique et des outils de préparation de sessions. La réunion de coordination s'est tenue du 20 au 22 septembre à l'UPO de Séville. Y ont pris part les représentants des partenaires, à savoir l'Université de Séville, l'Université de Venise, l'Université et la Faculté d'économie de Split, et le CAR/PAP. À cette occasion, le programme d'enseignement et ses modules ont été revus. Lors de la présentation des modules, des idées d'intégration ont été débattues de même qu'ont été définis les points d'intervention pour les partenaires élaborant les modules. Les participants ont utilisé la plateforme d'enseignement électronique pour placer leurs produits et recourir à d'autres outils de préparation de sessions. La prochaine réunion consacrée à la coopération scientifique est prévue pour le 18 octobre. Enfin, des options pour l'amélioration du marketing ont été examinées. Le CAR/PAP a présenté le programme du circuit organisé sur le terrain, qui aura lieu en juin 2007 en Slovénie et reposera sur l'expérience du PAC Slovénie.

191. La première session du cours spécialisé MedOpen en français (un cours de formation à la GIZC en Méditerranée par Internet) a été officiellement close le 3 mai 2006. Ce sont au total 16 candidats qui y ont participé, et le certificat MedOpen a été décerné à six d'entre eux. Le certificat était décerné aux participants ayant passé avec succès les quatre épreuves du cours: douze tests quiz, participation au jeu de simulation, participation au forum et soumission de l'exposé final. Actuellement, les activités MedOpen en cours sont des cours basiques en anglais et en français qui sont en permanence disponibles pour tous ceux qui s'intéressent à la gestion intégrée des zones côtières. La version anglaise du cours de base est disponible sur: <http://www.medopen.org/> et la version française sur: <http://www.medopen.org/fra/>.

192. Le CAR/PAP est partenaire dans le projet PlanCoast, qui est une abréviation du projet "Spatial Planning in Coastal Zones". Il s'agit d'un projet CADSES Interreg III B, associant 16 partenaires de 11 pays de trois régions européennes: mer Adriatique, mer Baltique et mer Noire. Le CAR/PAP a participé à la réunion de lancement tenue à Ancône (Italie, 13-15 juillet 2006). L'objectif du projet PlanCoast est de promouvoir le développement durable des zones côtières de ces trois régions. Il contribuera à renforcer la mise en œuvre de la GIZC dans les zones côtières de l'UE en accentuant le rôle de la planification marine dans la GIZC. Le CAR/PAP contribuera à PlanCoast par son expertise dans l'étude du domaine totalement nouveau de la planification spatiale des zones marines, autrement dit l'aménagement de l'espace marin. Dans ce cadre, le Centre organisera une conférence méditerranéenne sur l'aménagement de l'espace marin qui se tiendra à Split (Croatie) en mai 2007.

193. Le CAR/PAP est associé comme partenaire au projet CONSCIENCE, qui sera exécuté au titre du Sixième programme-cadre de l'UE avec Delft Hydraulics (Pays-Bas) comme chef de file. Son objectif stratégique consiste à élaborer et tester des concepts, lignes directrices et outils pour la gestion durable de l'érosion le long du littoral européen, sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles et de l'expérience pratique existante. Entre autres tâches, le CAR/PAP coordonnera le Groupe consultatif d'utilisateurs finals afin de garantir une communication optimale entre les scientifiques travaillant sur le projet et les utilisateurs finals.

194. Le site web du CAR/PAP [www.pap-thecoastcentre.org](http://www.pap-thecoastcentre.org) a fait l'objet d'une conception et structure nouvelles afin d'y introduire des solutions technologiques et de le rendre plus convivial et informatif. L'information affichée sur le site est constamment mise à jour.

## 9.2 Environnement et développement

### 9.2.1 Nouveau directeur du Plan Bleu

195. M. Henri-Luc Thibault a pris ses fonctions le 1er septembre 2006 comme nouveau Directeur du Plan Bleu. Il succède à M. Guillaume Benoit qui a assuré la direction du Plan Bleu pendant huit ans. Ingénieur du Génie rural (Eaux et Forêts) et titulaire d'un doctorat d'agro-économie, Henri-Luc Thibault a occupé de nombreuses fonctions de responsabilité à l'international, à la fois dans le domaine de la coopération au développement et dans celui de l'environnement. Il était depuis quatre ans chef du service des affaires internationales du Ministère français de l'écologie et du développement durable.

### 9.2.2 Statistiques environnementales

196. Les 13 et 14 juin 2006 s'est tenu à Amman (Jordanie) le forum final MEDSTAT-Environnement (MED-Env) sur les statistiques environnementales des pays méditerranéens partenaires de l'Union européenne organisé par le Plan Bleu en étroite collaboration avec le Département des statistiques jordanien (DOS). Le forum est venu clôturer la seconde phase du projet de coopération statistique euro-méditerranéenne MED-Env qui a démarré en mars 2003.

197. Ce forum final a réuni de nombreuses organisations internationales et parties prenantes actives dans le domaine de l'environnement. Il a permis de présenter et d'évaluer les principaux résultats du projet MED-Env et de débattre de l'intégration des statistiques de l'environnement dans le processus en cours MEDSTAT II et de l'articulation du secteur environnement avec d'autres thèmes, tels que le transport, le tourisme, l'énergie et l'agriculture.

198. L'objectif du forum était donc de mettre en relief les résultats de MED-Env au profit des utilisateurs et d'intégrer ce projet et ses résultats dans le cadre du développement durable. À l'occasion de ce forum, ont été présentées les publications statistiques nationales produites par les offices nationaux de statistiques des pays méditerranéens dans le cadre du projet ainsi que le compendium régional 2005 sur les statistiques environnementales dans les pays méditerranéens.

### 9.2.3 Suivi des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du développement durable

199. À ce titre, l'activité du Plan Bleu a essentiellement concerné les indicateurs de développement durable et trois des principales thématiques retenues dans le rapport et/ou la stratégie méditerranéenne de développement durable

#### Indicateurs de développement durable

200. Des fiches méthodologiques ont été élaborées et diffusées par le Plan Bleu en mai 2006, pour faciliter la familiarisation avec les 34 indicateurs prioritaires de suivi de la Stratégie Méditerranéenne de développement durable. Le Plan Bleu s'emploie actuellement à rassembler les données déjà fournies par les pays aux organisations internationales spécialisées.

#### Activités thématiques

201. Après la publication du *Rapport sur l'environnement et le développement* et l'adoption de la Stratégie méditerranéenne de développement durable, le Plan Bleu s'est engagé en 2006 dans des activités thématiques correspondant aux domaines prioritaires identifiés par ces documents.

202. Organisées en cycles de 2 ans, ces activités débutent par une phase "technique" au cours de laquelle, en liaison avec les autres CAR du PAM, les organisations régionales spécialisées et des experts nationaux, sont analysés par thème les progrès accomplis (indicateurs, bonnes pratiques), les progrès possibles, les obstacles rencontrés, les outils de mise en œuvre.

203. De ce point de vue, l'année 2006 est donc une année essentiellement "technique", principalement consacrée aux thèmes "eau" et "énergie/changement climatique".

### Eau

204. Le 15 septembre 2006 s'est tenue, à Sophia-Antipolis, la réunion du comité scientifique du 3<sup>ème</sup> atelier régional sur l'eau et le développement durable en Méditerranée, qui a porté sur la gestion de la demande en eau ("Suivi des progrès et promotion de politiques de gestion de la demande en eau").

205. Les objectifs de cette réunion étaient :

- de préciser les modalités d'organisation de l'atelier régional prévu en mars 2007;
- de faire le point sur l'état d'avancement des rapports nationaux et des études régionales;
- d'examiner les résumés des communications proposées.

206. Ont participé à la réunion des représentants de l'Institut Méditerranéen de l'Eau (IME), du Global Water Partnership-Mediterranean (GWP-Med), du CIHEAM, de l'Expo Agua Zaragoza 2008, de la France, de la Turquie, du Maroc et de la Tunisie.

207. À l'invitation de l'Expo Agua Zaragoza 2008, l'atelier régional sur l'eau et le développement durable en Méditerranée constituera le 2ème forum d'envergure internationale organisé dans le cadre de la Tribune de l'Eau.

### Énergie et changement climatique

208. Le 5 mai 2006 à Paris, le Plan Bleu, en partenariat avec l'UMET, a organisé un atelier régional sur le Mécanisme pour le développement propre (MDP) dans les pays sud-méditerranéens.

209. L'atelier a réuni une trentaine d'experts et représentants de plusieurs institutions : ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie – France), CEA (Commissariat à l'énergie atomique – France), OME (Observatoire méditerranéen de l'énergie), IMET (Ministère de l'environnement italien), IEPF (Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie), CDER (Centre de développement des énergies renouvelables - Maroc), ANME (Agence nationale de maîtrise de l'énergie - Tunisie), CIEDE (Cellule d'information sur l'énergie Durable et l'environnement – Tunisie), CDC (Caisse des Dépôts et Consignations - France), OECC (Bureau espagnol du changement climatique - Ministère de l'environnement Espagnol), ICF ( Italian Carbon Fund - Ministère de l'environnement italien), Bureau de la coopération internationale de la Principauté de Monaco, AFD (Agence française de développement - France), PNUE-DTIE (Programme des Nations Unies pour l'environnement – Division Technologie, Industrie et Économie), Banque Mondiale, MIES (Mission interministérielle pour l'effet de serre - France) et CAR/PP (Centre d'activités régionales pour la production propre du Plan d'action pour la Méditerranée – Barcelone).

210. L'atelier a mis en évidence les limites actuelles du Mécanisme pour le développement propre (MDP) comme outil de financement des projets (énergie renouvelable, efficacité énergétique, projets d'infrastructure et d'équipement sobre en carbone) dans la région méditerranéenne. Il a souligné la nécessité d'une articulation de l'ensemble des mécanismes de financement susceptible de contribuer au "développement propre" en Méditerranée, dépassant largement le cadre des mécanisme de marché que le MDP représente actuellement. Les participants ont insisté sur la nécessité de réfléchir aux rôles respectifs mais complémentaires de l'Aide publique au développement et des financements mobilisables au titre d'autres conventions internationales concernant l'environnement, dans les banques et institutions financières internationales, régionales et nationales, avec pour objectif d'aboutir à un système cohérent, transparent et équilibré de financement du développement propre en Méditerranée.

### Tourisme

211. À l'invitation du Plan Bleu, des experts du tourisme, venant de douze pays riverains de la Méditerranée, ainsi que des représentants d'institutions internationales, se sont réunis les 24 et 25 mars 2006 à Sophia-Antipolis, pour formuler des propositions de coopération régionale autour du thème "Tourisme et développement Durable".

212. Au cours de cette réunion, a notamment été débattue l'idée d'organiser, selon une périodicité à définir, des "Rencontres méditerranéennes", rassemblant acteurs publics et privés, nationaux et locaux.

213. À l'issue des débats, un consensus s'est dégagé sur les points suivants :

- le projet de "Rencontres méditerranéennes", tel que revu et corrigé par les experts, répond bien à la demande d'élaboration d'un mécanisme de coopération ;
- il constituerait le point d'orgue d'un travail continu, de type recherche-développement, effectué par des équipes universitaires et institutionnelles ;
- il s'agit d'un projet ambitieux, lourd et complexe qui ne peut être mis en œuvre avec succès qu'aux conditions majeures suivantes :
  - avoir l'aval du PAM;
  - avoir le soutien des institutions internationales;
  - être porté et organisé par un acteur puissant (pays, capitale nationale ou capitale régionale);
  - focaliser sur le thème de la "destination touristique durable du futur";
  - aborder des sujets techniques et opérationnels ;
  - avoir un caractère récurrent (plutôt annuel);
  - ne pas perdre sa vocation centrale, à savoir la contribution du tourisme au développement durable ;
  - être doté d'un secrétariat permanent dont le financement serait assuré.

#### 9.2.4 Appui spécifique aux pays

214. Le Plan Bleu a effectué une mission d'appui en Libye les 18 et 19 juillet 2006. Elle avait pour principaux objectifs de:

- participer à l'atelier national afin de:
  - présenter les principales conclusions du Rapport du Plan Bleu et couvrir plus en détails les chapitres Énergie et Eau;

- inviter les experts nationaux à présenter l'état du développement durable dans leur pays (tendances et politiques) en rapport avec les thèmes du Rapport du Plan Bleu et de la Stratégie méditerranéenne de développement durable;
- ouvrir un débat sur le développement durable (intégration de l'environnement et du développement);
- rencontrer et informer les experts choisis par le pays pour travailler sur les études nationales dans les domaines de l'énergie et de l'eau (par ex., contribution de la Libye aux activités de la Stratégie méditerranéenne de développement durable dans ces domaines);
- rencontrer les experts désignés par le pays pour travailler sur les indicateurs de la Stratégie méditerranéenne de développement durable;
- discuter des moyens d'évolution du processus de coopération entre la Libye et le CAR/PB.

215. Cette réunion était organisée par l'Autorité générale de l'environnement (EGA), et plusieurs institutions avaient été invitées à y participer, notamment celles en charge de l'eau, la planification, l'agriculture, le tourisme, l'énergie, la gestion des zones côtières.

### 9.3 Information et communication

#### 9.3.1 Compte rendu des principales activités

216. L'INFO/RAC a inscrit la promotion de la Stratégie méditerranéenne de développement durable au cœur de sa mission. La Stratégie trace le cadre politique dans lequel ses activités sont menées. Plus concrètement, le Centre élabore un plan information et communication (IC) pour la SMDD, qui pour l'heure fait défaut et demande à être correctement traité et pleinement intégré dans la Stratégie proprement dite.

217. Pour atteindre ces objectifs, l'INFO/RAC a adopté une double démarche :

- élaborer la *stratégie d'information et de communication de la SMDD* ; et
- développer et lancer une série d'activités "pilotes" IC destinées à valider la stratégie IC proposée, y compris les options d'amélioration fondées sur les enseignements tirés au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

218. Cela étant, suite aux recommandations émises par la Quatorzième réunion des Parties contractantes, trois domaines clés ont été définis, à savoir: TIC, information, éducation, etc. et l'instauration de partenariats, etc.

#### 9.3.2 Technologies Information et Communication (TIC)

219. Les TIC sont centrées sur l'"Initiative coopérative visant à mettre en place une infrastructure commune d'information (InfoPAM) pour l'échange d'informations et de connaissances essentielles en Méditerranée".

220. L'InfoPAM intègre des systèmes existants et valorisés (TIC), des structures organisationnelles et des processus gestionnels pour créer une infrastructure partagée destinée à appuyer les pays au moyen de procédures de mise en commun d'informations, de notification, de suivi et d'évaluation dans les cadres de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) & de l'Initiative "Horizon 2020".

221. Le 23 janvier 2006, lors de la réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales tenue à Athènes, l'INFO/RAC a présenté la Vision de l'InfoPAM. À ce jour, l'accord de partenariat InfoPAM a été signé par la plupart des composantes du PAM (les signatures encore en attente étant celles du REMPEC et du CAR/PAP), et approuvé/cosigné par le Coordonnateur du PAM.

222. Le document de la Stratégie et les éléments de travail prototypes de l'InfoPAM, qui visent à sensibiliser les utilisateurs aux outils et fonctionnalités du portail web ainsi qu'à démontrer l'INTEROPÉRABILITÉ avec d'autres systèmes clés (ReportNet de l'AEE; SMAP Clearinghouse, MED POL et autres), sont en cours d'élaboration et devraient être finalisés d'ici à 2007.

223. Parallèlement, l'INFO/RAC gère l'Info Système MED POL, le site web de l'INFO/RAC, le site web du FEM MED-LME et le site web de la SMDD.

### 9.3.3 Information, éducation, participation et sensibilisation du public

224. Le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de Barcelone a offert une opportunité unique et une "vitrine" à la stratégie globale d'information et de communication pour la SMDD et, plus généralement, aux activités du PAM et aux objectifs de la Convention de Barcelone.

225. Plusieurs activités ont été ou sont actuellement organisées par l'INFO/RAC, notamment la production/distribution audiovisuelle (documentaires, spots promotionnels, communiqués audiovisuels (VNR)/infoclips pour les opérateurs radio et télévision, etc.), l'organisation du Prix de l'environnement méditerranéen, la Journée MED/Semaine Bleue, des publications, des sites web (y compris le streaming vidéo), des DVD, des activités de relations avec les médias et autres manifestations.

226. L'idée d'avoir une série de manifestations PAM/PNUE convergeant en une "Journée MED-Semaine Bleue", organisée à Antalya (Turquie) entre le 17 et le 19 septembre 2006, en appui à la SMDD, a représenté un pas important en ce qui concerne: a) la capacité à optimiser les résultats des actions entreprises par les parties prenantes, et b) la promotion et l'obtention de l'adhésion d'un vaste public aux objectifs de la SMDD ainsi que la familiarisation des décideurs avec ces objectifs grâce à d'importantes campagnes de sensibilisation, information et communication.

227. À cette occasion, trois Centres d'activités régionales – CAR/ASP, CAR/PP et INFO/RAC – ont uni leurs forces, en collaboration avec le Ministère turc de l'environnement, pour établir des synergies et des liens entre leurs mandats respectifs – consacrés à la biodiversité, à la production industrielle plus propre et à l'Information-Communication – et les objectifs de la SMDD.

228. L'objectif de la conférence internationale était d'échanger des données et de débattre de mesures de conservation pour:

- la protection du phoque moine de Méditerranée (*Monachus monachus*), l'espèce de phoque la plus rare au monde
- la 2<sup>e</sup> édition du Festival de cinéma *Prix de l'environnement méditerranéen*
- l'exposition de photos *Made in Med* et
- des séminaires sur *les meilleures pratiques environnementales pour le secteur du tannage* et sur l'introduction de l'*Éco-gestion* dans les programmes universitaires.



229. Il convient de relever que la Journée MED-Semaine Bleue a été intégrée en tant qu'activité officielle au projet de calendrier de l'Initiative "Horizon 2020", en reconnaissance du fait que la sensibilisation du public est indispensable pour gagner l'adhésion des citoyens à une mise en œuvre efficace des politiques gouvernementales de protection de l'environnement et de développement durable.

230. Un projet de logo SMDD a été conçu et élaboré par l'INFO/RAC. La visibilité et le profil de la SMDD ont été notablement rehaussés par l'acquisition d'un espace publicitaire spécifique dans les grands journaux nationaux de Chypre, de Grèce et d'Italie. L'INFO/RAC a contacté certaines des grandes agences de publicité internationales pour des consultations conjointes concernant la définition de la stratégie IC pour la SMDD. Des agences de publicité renommées - Saatchi & Saatchi, Bates, McCann Erickson et Leo Burnett – sont convenues d'une session commune de réflexion intensive et d'un effort de coopération en vue de proposer le plan novateur d'une campagne de sensibilisation à la SMDD.

231. Un premier site web expérimental des activités SMDD a été établi et mis à la disposition du grand public sur [www.medstrategy.org](http://www.medstrategy.org). Les composantes du PAM/PNUE et une communauté élargie d'utilisateurs sont désormais en mesure de suivre les progrès des activités des Centres. Le site affiche tous les projets pilotes IC (Magazine ÉcoMedia, Prix Med, Journée MED, Forum, etc.) et une nouvelle fenêtre multimédia en ligne présentant des manifestations, une galerie de photos, des revues de presse, etc. L'espace Intranet a également été amélioré pour permettre à toutes les composantes du PAM de tenir directement à jour tous les renseignements et contenus des sites web produits par leurs Centres respectifs.

232. Un numéro spécial du Magazine EcoMedia a été publié avec la collaboration sectorielle de l'INFO/RAC et du rédacteur en chef italien du magazine mensuel FOTOCult, y compris la participation innovante de nombreux représentants du secteur de la photographie (sociétés, agences, écoles et photographes professionnels). L'INFO/RAC a été en mesure de réaliser l'intégralité du projet et la distribution du magazine dans les kiosques en divers pays et en différentes langues, et cela sans frais.

233. L'INFO/RAC a conjugué ses efforts avec un certain nombre de festivals de cinéma méditerranéens importants et a créé et promu le *Réseau de l'environnement et du développement durable* pour rehausser la visibilité de la SMDD et de ses thèmes. Le Réseau a permis d'organiser une exposition des réalisations audiovisuelles et photographiques soumises pour le Prix 2005 de l'environnement méditerranéen à Chypre, en Croatie, Grèce, Turquie, Italie et Espagne ainsi que des manifestations médiatiques spécifiques pour des institutions locales/nationales et le public.

234. Un certain nombre d'émissions audio-visuelles consacrées à la SMDD ont été produites et ont fait l'objet d'une large diffusion par les grandes chaînes de télévisions nationales européennes/méditerranéennes. Elles ont aussi été diffusées sur "Celebrity TV" à bord de l'un des bateaux des croisières Celebrity. Actuellement, une nouvelle vidéo est en préparation pour la promotion de la SMDD. Une équipe a déjà effectué des tournages à Chypre et en Espagne, Italie, Grèce, Tunisie, Égypte et Turquie.

235. L'INFO/RAC a conçu une stratégie pour la diffusion des données et tendances socio-économiques figurant dans la SMDD, en particulier en relation avec le *Rapport sur l'environnement et le développement*. La stratégie consiste à communiquer aux médias certaines des problématiques spécifiques correspondant aux défis de développement durable auxquels est confrontée la Méditerranée ainsi que des informations générales sur le *Rapport*

grâce à une série de dossiers sur chacun des thèmes de la SMDD. Plusieurs manifestations médiatiques ont également été organisées et réalisées par l'INFO/RAC à Chypre et en Tunisie, Espagne, Italie, Grèce et Turquie.

#### 9.3.4 Instauration de partenariats et coopération

236. À ce jour, l'INFO/RAC-PAM a signé une série d'accords de partenariat et a été associé à un certain nombre d'autres alliances, non seulement avec des composantes du PAM, mais aussi avec, entre autres, le Fonds mondial pour l'environnement (FEM), la Commission européenne (CE), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'École des cadres du système des Nations Unies (ONU), l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), ACCOBAMS et MEDWET. Il faut surtout l'attribuer au fait que l'INFO/RAC a la capacité reconnue de courtier en partenariats, puisque deux fonctionnaires principaux sont accrédités auprès du Partnership Building Accreditation Scheme (PBAS). Sur la base de cet atout, l'INFO/RAC a commencé à organiser une série de séminaires sur cette question dans divers pays méditerranéens.

237. Plus concrètement, dans le cadre du Partenariat FEM MED-LME (pour le grand écosystème marin de la Méditerranée), l'INFO/RAC a été chargé de la coordination de deux importantes composantes du projet, les stratégies de communication et de réplification.

238. Un rapport d'avancement sur les activités réalisées jusqu'en juillet 2006 a été établi et soumis au PAM.

## **ANNEXE I**

**Signatures et ratifications, au 5 octobre 2006,  
de la Convention de Barcelone sur la protection du milieu  
marin et du littoral de la Méditerranée  
et de ses Protocoles**





Contracting Parties	Land-Based Sources Protocol 5/			Specially Protected Areas Protocol 6/		SPA & Biodiversity Protocol 7/		Offshore Protocol 8/		Hazardous Wastes Protocol 9/	
	Signature	Ratification	Acceptance of Amendments	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albania	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	10.06.95	26.07.01	-	26.07.01	-	26.07.01
Algeria	-	02.05.83/AC	-	-	16.05.85/AC	10.06.95	-	-	-	01.10.96	-
Bosnia & Herzegovina	-	22.10.94/SUC	-	-	22.10.94/SUC	-	-	-	-	-	-
Croatia	-	12.06.92/SUC	-	-	12.06.92/SUC	10.06.95	12.04.02	14.10.94	-	-	-
Cyprus	17.05.80	28.06.88	12.10.01	-	28.06.88/AC	10.06.95	15.10.01	14.10.94	15.10.01	-	-
European Commission	17.05.80	07.10.83/AP	12.11.99	30.03.83	30.06.84/AP	10.06.95	12.11.99	-	-	-	-
Egypt	-	18.05.83/AC	-	16.02.83	08.07.83	10.06.95	11.02.00	-	-	01.10.96	-
France	17.05.80	13.07.82/AP	16.04.01	03.04.82	02.09.86/AP	10.06.95	16.04.01	-	-	-	-
Greece	17.05.80	26.01.87	10.03.03	03.04.82	26.01.87	10.06.95	-	14.10.94	-	01.10.96	-
Israel	17.05.80	21.02.91	-	03.04.82	28.10.87	10.06.95	-	14.10.94	-	-	-
Italy	17.05.80	04.07.85	07.09.99	03.04.82	04.07.85	10.06.95	07.09.99	14.10.94	-	01.10.96	-
Lebanon	17.05.80	27.12.94	-	-	27.12.94/AC	-	-	-	-	-	-
Libya	17.05.80	06.06.89/AP	-	-	06.06.89/AC	10.06.95	-	-	-	01.10.96	-
Malta	17.05.80	02.03.89	28.10.99	03.04.82	11.01.88	10.06.95	28.10.99	14.10.94	-	01.10.96	28.10.99
Monaco	17.05.80	12.01.83	26.11.96	03.04.82	29.05.89	10.06.95	03.06.97	14.10.94	-	01.10.96	-
Morocco	17.05.80	09.02.87	02.10.96	02.04.83	22.06.90	10.06.95	-	-	01.07.99	20.03.97	01.07.99
Serbia & Montenegro*	-	16.07.2002	-	-	16.07.2002	-	-	-	-	-	-
Slovenia	-	16.09.93/AC	08.01.03	-	16.09.93/AC	-	08.01.03	10.10.95	-	-	-
Spain	17.05.80	06.06.84	17.02.99	03.04.82	22.12.87	10.06.95	23.12.98	14.10.94	-	01.10.96	-
Syria	-	01.12.93/AC	-	-	11.09.92/AC	-	10.10.03	20.09.95	-	-	-
Tunisia	17.05.80	29.10.81	01.06.98	03.04.82	26.05.83	10.06.95	01.06.98	14.10.94	01.06.98	01.10.96	01.06.98
Turkey	-	21.02.83/AC	18.05.02	-	06.11.86/AC	10.06.95	18.09.02	-	-	01.10.96	03.04.04

2. Accession = AC

Approval = AP

Succession = SUC

\* F.R. of Yugoslavia notified on 16 July 2002 its succession to the Convention and the Protocols as above. The date of succession is 27.04.92. On 20 March 2003, UNEP Regional Office for Europe was notified that the newly reorganized State Union of Serbia and Montenegro had become party by succession to the Barcelona Convention.

1/ Convention for the Protection of the Mediterranean Sea against Pollution

Adoption (Barcelona): 16 February 1976

Entry into force\*: 12 February 1978

Status: Signatories: 15, Parties: 22

The 1995 Amendments (Convention for the Protection of the Marine Environment and the Coastal Region of the Mediterranean)

Adoption (Barcelona) 10 June 1995

Entry into force 9 July 2004

Status: Parties to the Amendments: 18

2/ The Protocol for the Prevention of Pollution of the Mediterranean Sea by Dumping from Ships and Aircraft (Dumping Protocol)

Adoption (Barcelona): 16 February 1976

Entry into force\*: 12 February 1978

Status: Signatories: 15, Parties: 22

The 1995 Amendments (The Protocol for the Prevention of Pollution of the Mediterranean Sea by Dumping from Ships and Aircraft or Incineration at Sea)

Adoption (Barcelona) 10 June 1995

Not Yet in Force

Status: Parties to the Amendments: 14

3/ The Protocol concerning Co-operation in Combating Pollution of the Mediterranean Sea by Oil and other Harmful Substances in Cases of Emergency (Emergency Protocol)

Adoption (Barcelona): 16 February 1976

Entry into force\*: 12 February 1978

Status: Signatories: 15, Parties: 22

4/ The Protocol concerning Co-operation in Preventing Pollution from Ships and, in Cases of Emergency, Combating Pollution of the Mediterranean Sea (Prevention and Emergency Protocol)

Adoption (Malta): 25 January 2002

Entry into force\*: 17 March 2004, replacing the 1976 Emergency Protocol in accordance with Article 25(2)

Status: Signatories: 16, Parties: 7

5/ The Protocol for the Protection of the Mediterranean Sea Against Pollution from Land-based Sources (LBS Protocol)

Adoption (Athens): 17 May 1980  
Entry into force\*: 17 June 1983  
Status: Signatories: 22, Parties: 22

The 1996 Amendments (The Protocol for the Protection of the Mediterranean Sea Against Pollution from Land-based Sources and Activities (LBS Protocol))

Adoption (Syracuse): 7 March 1996  
Not Yet in Force  
Status: Parties to the Amendments: 13

6/ The Protocol Concerning Mediterranean Specially Protected Areas (SPA Protocol)

Adoption (Geneva): 3 April 1982  
Entry into force\*: 23 March 1986  
Status: Signatories: 11, Parties: 22

7/ The Protocol concerning Specially Protected Areas and Biological Diversity in the Mediterranean (SPA & Biodiversity Protocol)

Adoption (Barcelona): 10 June 1995  
Entry into force\*: 12 December 1999, replacing the 1980 SPA Protocol in accordance with Article 32  
Status: Signatories: 17, Parties: 14

8/ Protocol for the Protection of the Mediterranean Sea Against Pollution Resulting from Exploration and Exploitation of the Continental Shelf and the Seabed and its Subsoil (Offshore Protocol)

Adoption (Madrid): 14 October 1994  
Not Yet in Force  
Status: Signatories: 11, Parties: 4



9/ Protocol on the Prevention of Pollution of the Mediterranean Sea by Transboundary Movements of Hazardous Wastes and their Disposal  
(Hazardous Wastes Protocol)

Adoption (Izmir): 1 October 1996

Not Yet in Force

Status: Signatories: 11, Parties: 5



## **ANNEXE II**

### **Conclusions de la 11<sup>e</sup> réunion de la CMDD**

1. *"Suite à l'adoption de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) à Portoroz en novembre 2005, la CMDD a reconnu que sa mise en œuvre, notamment au niveau des pays, était le principal défi que la Commission avait à relever et que les composantes du PAM devraient agir comme facilitateurs de ce processus." (Recommandation 1)*
2. *"La Commission a constaté que des synergies devraient être favorisées avec les institutions, mécanismes et initiatives existants, en mettant à profit le travail déjà réalisé sur les questions de développement durable." (Recommandation 2)*
3. *"La CMDD a souligné que, lors de la mise en œuvre de la SMDD, il importerait d'assurer des synergies avec les initiatives et stratégies régionales et sous-régionales pertinentes et de s'inspirer de celles-ci, par exemple l'Initiative régionale arabe pour le développement durable, la Stratégie révisée pour le développement durable de l'Union européenne, et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)." (Recommandation 4)*
4. *"La Commission a également admis que le moment était mûr pour accroître la cohérence et la convergence des informations en vue du développement durable en intégrant différents systèmes d'information et en explorant avec succès des modèles de centre d'échange, l'INFO/RAC jouant à cet égard un rôle de premier plan." (Recommandation 8)*
5. *"La Commission a considéré que la SMDD représente un tournant pour le PAM et ses composantes et les a invités à forger des alliances stratégiques avec d'autres grands acteurs de la région afin de mobiliser plus efficacement les ressources humaines et les compétences nécessaires, en tablant sur les travaux existants réalisés par les institutions et réseaux de premier plan dans les domaines de mise en œuvre de la CMDD, en évitant les groupes de travail faisant inutilement double emploi." (Recommandation 10)*
6. *"Prenant note de l'Initiative "Horizon 2020" du Partenariat euro-méditerranéen (PEM), se félicitant du processus participatif qui y a conduit et reconnaissant le rôle du MED POL dans la réalisation d'une réduction de la pollution due à des sources et activités situées à terre, la Commission a insisté sur une synergie tout à fait essentielle entre le PAM et le PEM pour qu'ils œuvrent ensemble aux objectifs de l'Initiative et pour que celle-ci soit mise en œuvre dans les pays concernés." (Recommandation 18)*
7. *"La CMDD a exhorté la Méditerranée à avoir un profil et une identité clairs en vue de rehausser sa visibilité au niveau international. Tous les membres de la CMDD devraient y contribuer et saisir toutes les occasions d'agir dans cette direction." (Recommandation 9).*
8. *"Constatant la nécessité de mieux sensibiliser le secteur privé à la SMDD et à une association effective de ce secteur à la planification et à la décision aux niveaux régional et national, la Commission a accueilli avec satisfaction les initiatives du CAR/PP et demandé à celui-ci de promouvoir des initiatives volontaires et d'identifier des mécanismes grâce auxquels le secteur privé pourrait devenir un partenaire actif." (Recommandation 20)*



## **ANNEXE III**

### **Plan de Travail Conjoint AEE-PAM/PNUE 2006-2008**

#### **Remarques générales et objectifs**

Le présent plan de travail fournit un cadre à la mise en place d'une coopération stable et efficace entre l'AEE et le PAM/PNUE pour la période de 2006 à 2008 et au-delà, dans la perspective d'un partenariat de travail durable.

Le plan de travail vise à consolider, développer et intensifier la coopération existante entre l'AEE et le PAM/PNUE, en accroissant l'efficacité de leurs travaux et en concourant à une meilleure gouvernance environnementale dans la région méditerranéenne. Sur la base de la tradition existante de coopération, le plan de travail conjoint vise à assurer un partage systématique des informations et des expériences dans les domaines pertinents ainsi que des activités de coordination en vue de promouvoir l'interopérabilité et d'éviter ainsi, autant que possible, incompatibilité, chevauchements et redondance dans les travaux.

L'échéancier de ce plan de travail tient compte des développements et des réalisations politiques concrètes et a pour but de souligner le rôle de délivrance et de diffusion des informations pour étayer la mise en œuvre de ces politiques, en particulier la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) récemment adoptée, le programme de travail conjoint existant entre la Commission européenne et le PAM/PNUE, l'élargissement politique de l'UE, la Politique européenne de voisinage et enfin l'Initiative "Horizon 2020".

Les activités seront régulièrement suivies par l'AEE et le Secrétariat du PAM/PNUE, et elles seront révisées et actualisées en tant que de besoin.

La plupart des activités énumérées dans le plan de travail conjoint ne représentent pas de nouveaux domaines de travail pour les organisations concernées, elles visent plutôt à poursuivre la coopération dans les domaines de travail existants avec le souci de renforcer leur mise en œuvre, ce qui comprend des contributions à la mise en place d'une infrastructure dédiée aux statistiques officielles dans le cadre du programme MEDSTAT, lancé au titre du Partenariat euro-méditerranéen sous les auspices de la Commission européenne.

Il est admis qu'un complément de ressources pourrait être nécessaire pour la réalisation complète de certaines des activités du présent plan. L'AEE et le PAM/PNUE rechercheront ces ressources s'il y a lieu.

#### **Priorités du plan de travail conjoint**

Huit Parties contractantes à la Convention de Barcelone et les membres du PAM/PNUE sont également des pays membres de l'AEE : Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Slovénie et Turquie. En outre, quatre pays de l'ouest des Balkans, à savoir l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et le Monténégro, qui sont des Parties contractantes, collaborent avec l'AEE. Ainsi se justifie amplement que soient rationalisés les processus de partage et de notification des informations et qu'une coopération s'instaure pour mettre en réseau les activités des organisations afin de renforcer les synergies dans le cadre des programmes de travail respectifs.

Les activités recensées visent à mener des initiatives de collaboration concrètes dans des domaines d'intérêt et de profit mutuels et, dans le même temps, elles appuieront le Partenariat euro-méditerranéen, à commencer par le programme MEDSTAT.

Les activités proposées dans le cadre du présent plan de travail couvrent les domaines suivants :

- Activités de rapport sur l'état de l'environnement
- Activités sur les données, indicateurs et scénarios
- Études d'impact
- Mise en réseaux, instauration de partenariats et activités d'appui
- Activités et services de mise en commun d'informations et de communication.

### **Plan de travail pour 2006-2008**

#### **1. Activités de rapport sur l'état de l'environnement**

L'AEE et le PAM/PNUE conjugueront leurs efforts pour assurer une rationalisation efficace des méthodes de collecte, analyse et évaluation des données ainsi que la diffusion des résultats de manière accessible et bénéfique, en tirant parti des enseignements recueillis dans la réalisation, ces dernières années, de plusieurs projets de rapport conjoints AEE-PAM/PNUE, ce qui représente un cycle de 3 à 4 ans pour chaque publication.

Au titre de l'initiative "Horizon 2020" entreprise au titre du Partenariat euro-méditerranéen, l'AEE et le PAM/PNUE (MED POL), en coopération avec d'autres organisations qualifiées, contribueront à des bilans réguliers de l'état de l'environnement en mer Méditerranée, sur la base d'un jeu convenu d'indicateurs. Ce travail sera coordonné avec des initiatives en cours similaires (SMDD, EMMA<sup>1</sup>).

Conformément à la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), l'AEE et le PAM/PNUE, par l'entremise du Plan Bleu, coopéreront à la promotion et à l'examen régulier des progrès de ladite Stratégie dans la région méditerranéenne et à l'intégration des préoccupations d'environnement dans d'autres domaines politiques.

L'AEE et le PAM/PNUE, en s'appuyant notamment sur le Plan Bleu, porteront une attention toute spéciale aux zones côtières de la région méditerranéenne et œuvreront de concert à l'élaboration d'études spécifiques dans ce domaine.

#### **Exemples concrets de collaboration:**

L'AEE continuera à appuyer le PAM/PNUE (Plan Bleu) pour faire largement connaître son rapport "*Méditerranée – Les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement*" afin d'encourager la sensibilisation à l'environnement et aux approches de développement durable dans la région méditerranéenne.

En appui aux initiatives et aux activités du PAM/PNUE en matière de gestion des zones côtières, l'AEE et le PAM/PNUE, par l'entremise du CAR/PAP, coopéreront à l'établissement d'un rapport sur la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée.

L'AEE et le PAM/PNUE, par l'entremise du CAR/PP, s'emploieront de concert à favoriser et examiner régulièrement les progrès des pays méditerranéens concernant l'élaboration et l'application de mesures visant à découpler développement industriel et dégradation de l'environnement.

#### **2. Activités sur les données, indicateurs et scénarios**

L'AEE continuera à collaborer avec le PAM/PNUE, par l'entremise du Plan Bleu agissant en tant qu'Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement, à l'élaboration d'indicateurs et de perspectives en vue d'appuyer l'examen de l'application de la Stratégie méditerranéenne de

---

<sup>1</sup> Working Group on European Marine Monitoring and Assessment

développement durable et de contribuer plus fréquemment aux bilans réguliers. Ce travail s'effectuera principalement par des transferts d'expériences et des échanges de données.

En application du programme de travail conclu entre le PAM/PNUE et la Commission européenne, l'AEE collaborera, le cas échéant, avec le PAM/PNUE dans le cadre du MED POL et assurera un échange régulier des données issues de la surveillance continue de la pollution. Cette coopération s'étendra aussi à la définition, mise au point et vérification d'indicateurs du milieu marin au titre de la mise en œuvre, à l'échelon régional, de la Stratégie thématique européenne sur le milieu marin, en tenant compte notamment des travaux réalisés par le groupe EMMA.

#### Exemples concrets de coopération

L'AEE et le PAM/PNUE, par l'entremise du CAR/PP, œuvreront de concert au suivi et à la vérification des données et indicateurs concernant les tendances de la production de déchets dangereux dans les pays méditerranéens, conformément au plan régional du CAR/PP pour la réduction des déchets dangereux provenant des installations industrielles.

L'AEE et le PAM/PNUE, par l'entremise du CAR/ASP, œuvreront aussi ensemble à l'élaboration d'indicateurs de biodiversité marine, concernant notamment les tendances de la superficie des habitats d'herbiers marins.

### 3. Études d'impact

Pour rendre compte de la nécessité de développer les études d'impact des activités, politiques et programmes nouveaux dans le cadre de l'UE, l'AEE collaborera avec le PAM/PNUE, par l'entremise du Plan Bleu, à l'essai et à la validation des méthodes et outils ainsi qu'à la réalisation, sur demande, de certaines études d'impact pour étayer la Stratégie méditerranéenne de développement durable.

#### Exemples concrets de coopération

La Commission a amorcé une telle approche pour la zone de libre-échange de 2010 et l'AEE participera à la diffusion des résultats de la prochaine étude.

L'AEE et le PAM/PNUE, par l'entremise du CAR/ASP, s'emploieront également de concert à diffuser parmi les pays européens les lignes directrices pour l'étude d'impact sur les herbiers marins élaborées par le CAR/ASP ainsi qu'à encourager l'intégration des lignes directrices dans la législation et les politiques nationales des pays méditerranéens européens.

### 4. Mise en réseaux, instauration de partenariats et activités d'appui

L'AEE et le PAM/PNUE coopéreront au niveau institutionnel en participant aux réunions respectives pertinentes en vue d'assurer une synergie sur les questions stratégiques d'intérêt commun.

L'AEE, de concert avec EIONET, et le PAM/PNUE s'emploieront ensemble à instaurer des liens entre les Points focaux nationaux respectifs et à faciliter des réunions régulières entre ces réseaux. Dans le même temps, l'AEE encouragera les PFN de ses pays membres à fournir des ressources afin d'appuyer les activités de l'AEE dans la région méditerranéenne.

L'AEE et le PAM/PNUE œuvreront ensemble à établir les liaisons appropriées avec les réseaux respectifs des offices de statistique officiels. Cette activité est en cours de renforcement dans le cadre du programme MEDSTAT.

Par ailleurs, l'AEE et le PAM/PNUE, en particulier l'INFO/RAC au titre de courtier en instauration de partenariats de travail en faveur du développement durable, œuvreront ensemble au renforcement des réseaux par la mise en place de partenariats de travail durables dans la région.

### Exemples concrets de coopération

Un exemple de coopération AEE-PAM/PNUE a été lancé et s'est concrétisé pour créer un mécanisme de centre d'échanges méditerranéen sur la diversité biologique côtière et marine. L'AEE et le PAM/PNUE, par l'entremise du CAR/ASP, s'emploieront ensemble à poursuivre le développement de ce service.

L'AEE et le PAM/PNUE, par l'entremise du CAR/PAP, travailleront de concert à poursuivre la mise en place d'un mécanisme de centre d'échanges méditerranéen sur la gestion du littoral de la région.

L'AEE coopérera avec le PAM/PNUE en appui au transfert de connaissances sur les technologies environnementales parmi les pays européens et les partenaires méditerranéens par la diffusion des bases de données du CAR/PP sur les experts et les technologies en Méditerranée.

L'AEE et le PAM/PNUE, par l'entremise du CAR/ASP, mettront en place des procédures de partage des informations sur la biodiversité marine et côtière méditerranéenne et en particulier sur les sites "Natura 2000" en Méditerranée.

### 5. Activités et services de mise en commun d'informations et de communications

En vue d'appuyer la création récente de l'INFO/RAC, l'AEE et le PAM/PNUE échangeront leurs informations, expériences et expertises concernant la mise en place d'un système commun de partage des informations, rapports et communication pour le PAM/PNUE. Grâce à son acquis de longue date dans des montages semblables, l'AEE peut apporter à cet effet son expertise, son expérience opérationnelle et technique et des lignes directrices.

Plus concrètement, l'AEE et le PAM/PNUE, avec la pleine participation de l'INFO/CAR, coopéreront dans les domaines suivants :

- Conception et réalisation de l'InfoPAM<sup>2</sup>
- Conception et développement d'un système de rapports du PAM qui soit interopérable et compatible avec d'autres systèmes de rapports pertinents
- Élaboration d'une stratégie d'information pour le PAM/PNUE et la SMDD.

### Mise en œuvre du plan de travail conjoint

Les activités proposées concorderont avec le contenu et le calendrier du Plan de gestion annuel de l'AEE et du programme biennal de PAM/PNUE. Pour chaque projet et activités s'y rapportant, un contact sera désigné par l'AEE et le Secrétariat du PAM/PNUE respectivement. Ces contacts seront chargés de faciliter la coopération au titre du présent accord, y compris la coordination des contacts avec les Centres thématiques européens (CTE) et les Centres d'activités régionales (CAR).

### Activités connexes au titre du Partenariat euro-méditerranéen

L'AEE appuie également comme suit la Commission européenne dans les domaines des évaluations, rapports et mise en réseaux au sein du Partenariat euro-méditerranéen :

- l'AEE fournit un appui à la DG Environnement dans sa coopération avec le PAM/PNUE
- l'AEE appuie le développement de l'Initiative "Horizon 2020" de la DG Environnement et contribuera à mesurer les progrès de celle-ci

---

<sup>2</sup> Infrastructure commune de partage des informations et de communications pour le PAM/PNUE et la région méditerranéenne.



- l'AEE appuie, sur demande, le programme Environnement de MEDSTAT en recensant et facilitant les besoins en formation spécifiques (surveillance, méthodologies relatives aux indicateurs, systèmes d'information)
- l'AEE accueille le centre d'échanges RME SMAP (Regional Management Environment) qui fournit à la communauté SMAP des informations concernant les projets environnementaux financés par le SMAP et des informations et rapports environnementaux aux niveaux national et régional
- l'AEE fournit, sur demande, un appui aux pays la région méditerranéenne membres de l'AEE
- l'AEE fournit, sur demande, un appui aux projets exécutés dans la région méditerranéenne
- l'AEE appuie le Système d'information euro-méditerranéen sur le savoir-faire dans le secteur de l'eau (EMWIS) par l'échange d'informations et d'expériences.



**ANNEXE IV****FONDS D'AFFECTATION POUR LA PROTECTION DE LA MÉDITERRANÉE  
CONTRE LA POLLUTION****État, au 30 septembre 2006, des contributions  
(exprimées en euros)**

COUNTRIES	Unpaid pledges for 2005 & prior yrs	Adjustments	Pledges for 2006	Collections during 2006 for 2006 and fut. yrs	Collections during 2006 for prior yrs	Collections during 2006 for prior yrs - US \$	Unpaid pledges for prior yrs.	Unpaid pledges for 2006 & prior yrs
Albania	3,898	0	3,877	0	0	0	3,898	7,775
Algeria	116,326	0	58,163	0	0	0	116,326	174,489
Bosnia & Herzegovina	0	0	16,619	16,619	0	0	0	0
Croatia	0	0	53,730	53,730	0	0	0	0
Cyprus	0	0	7,755	7,755	0	0	0	0
Egypt	54,418	0	27,143	0	0	0	54,418	81,561
European Union	0	0	138,483	138,483	0	0	0	0
France	0	0	2,103,262	2,103,262	0	0	0	0
Greece	155,653	0	155,653	0	155,653	0	0	155,653
Israel	-2,276	0	81,427	0	0	0	-2,276	79,151
Italy	0	0	1,737,670	1,737,670	0	0	0	0
Lebanon	3,564	0	3,877	0	3,800	0	-236	3,641
Libyan Arab Jamahiriya	121,593	0	109,124	0	0	0	121,593	230,717
Malta	0	0	3,877	0	0	0	0	3,877
Monaco	0	0	3,877	3,877	0	0	0	0
Morocco	75,427	0	15,511	0	0	0	75,427	90,938
Serbia and Montenegro	0	0	18,000	0	0	0	0	18,000
Slovenia	0	0	37,113	30,984	0	0	0	6,129
Spain	0	0	830,337	830,337	0	0	0	0
Syrian Arab Rep.	-428	0	15,511	15,511	0	0	-428	-428
Tunisia	11,632	0	11,632	0	0	0	11,632	23,264
Turkey	0	0	124,634	124,634	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>539,807</b>	<b>0</b>	<b>5,557,275</b>	<b>5,062,862</b>	<b>159,453</b>	<b>0</b>	<b>380,354</b>	<b>874,767</b>

**Additional Contributions (for information only)**

European Commission	0	0	598,568	598,569	0	0	0	-1
Host Country *	236,173	0	440,000	327,869	0	0	0	348,304
UNEP Env. Fund	0	0	16,580	16,580	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>775,980</b>	<b>0</b>	<b>6,612,423</b>	<b>6,005,880</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>380,354</b>	<b>1,223,070</b>